



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

La représentation des jeunes dans les parlements nationaux 2018



Droit d'auteur © Union interparlementaire (2018)

La reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est autorisée à des fins strictement personnelles et non commerciales, moyennant mention des indications de copyright et de source, et sans aucune modification. Il est toutefois demandé d'informer l'Union interparlementaire de toute utilisation du contenu de la publication.



L'UIP exprime ses remerciements à Worldwide Support for Development (WSD) pour son soutien à la production de ce rapport.

L'Union interparlementaire remercie l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Sida) pour son soutien à la recherche entreprise en préparation de cette publication.

L'UIP remercie sincèrement la Professeure Mona Lena Krook, qui a contribué à la rédaction de ce rapport.

ISBN 978-92-9142-733-8

Union interparlementaire

Chemin du Pommier 5
CH-1218 Le Grand-Saconnex
Genève
Téléphone: +4122 919 41 50
Fax: +4122 919 41 60
Courriel: postbox@ipu.org
Site Web: www.ipu.org

Version originale: anglais

Traduction: Natalia Grigorieva, Marine Hutter

Mise en page: Ludovica Cavallari

Impression: Courand et Associés

En couverture: ces jeunes parlementaires du monde entier participent aux réunions de l'UIP pour confronter leurs expériences et coordonner leurs actions en vue d'autonomiser les jeunes au niveau mondial. (©Christian Diotte, service photo de la Chambre des Communes/HOC-CDC)

La représentation
des jeunes dans les
parlements nationaux
2018

Table des matières

Principales conclusions	3
Introduction	5
Une dynamique croissante au niveau mondial	6
Développement de la recherche sur les jeunes	6
A propos de l'étude	6
Méthodologie	7
Les jeunes parlementaires dans le monde	8
Tendances mondiales	9
Tendances régionales	11
Résultats des élections de 2016 et 2017	12
Corrélations entre âge et sexe	17
Parlementaires les plus jeunes	20
Vers la définition d'une cible concernant la représentation des jeunes	21
Obstacles à la représentation des jeunes	21
Arguments en faveur d'une plus grande représentation des jeunes	21
Fixer un chiffre à atteindre	23
Elire davantage de jeunes parlementaires	24
Systèmes électoraux	24
Age d'éligibilité	25
Données démographiques sur l'âge	26
Quotas de jeunes	27
Ailes des partis réservées aux jeunes	30
Financement politique	31
Autonomiser les jeunes électeurs	31
Faciliter l'équilibre entre le travail et la vie privée	32
Promouvoir la participation des jeunes aux travaux parlementaires	33
Réseaux et forums	33
Commissions parlementaires	34
Recommandations	35
Annexe 1 : Parlementaires de moins de 30 ans de 150 pays (en pourcentage)	36
Annexe 2 : Parlementaires de moins de 40 ans de 150 pays (en pourcentage)	39
Annexe 3 : Parlementaires de moins de 45 ans de 150 pays (en pourcentage)	42
Annexe 4 : Résultats d'élections et de renouvellements parlementaires en 2017	45
Annexe 5 : Questionnaire de l'enquête	46
Annexe 6 : Liste des parlements ayant répondu à l'enquête	50
Notes de fin	54

Principales conclusions

- Les jeunes de moins de 30 ans représentent à peine plus de 2 pour cent des parlementaires du monde.
- La proportion de parlementaires de moins de 30 ans dans le monde a augmenté de seulement 0,3 point de pourcentage depuis 2016 (de 1,9 à 2,2 pour cent).
- Un peu plus de 30 pour cent des chambres uniques et basses du monde ne comptent aucun parlementaire de moins de 30 ans, et environ 3 pour cent ne comptent aucun parlementaire de moins de 40 ans.
- Soixante-seize pour cent des chambres hautes du monde ne comptent aucun parlementaire de moins de 30 ans, et plus de 20 pour cent ne comptent aucun parlementaire de moins de 40 ans.
- Cinq chambres parlementaires dans le monde ne comptent aucun parlementaire de moins de 45 ans, à savoir les chambres hautes des Parlements du Congo et du Kazakhstan ainsi que les chambres uniques ou basses des Etats fédérés de Micronésie, de la Thaïlande et des Tuvalu.
- L'Europe arrive en tête du classement mondial pour ce qui est de la proportion de parlementaires des trois classes d'âge (moins de 30, de 40 et de 45 ans), suivie par les Amériques.

Tendances pour les trois classes d'âge

- A l'échelon mondial, 2,2 pour cent des parlementaires ont moins de 30 ans (contre 1,9 pour cent en 2016, ce qui représente une légère augmentation de 0,3 point de pourcentage).
- Parallèlement, 15,5 pour cent des parlementaires ont moins de 40 ans (contre 14,2 pour cent en 2016, ce qui représente une augmentation de 1,3 point).
- Enfin, 28,1 pour cent des parlementaires ont moins de 45 ans (contre 26 pour cent en 2016, ce qui représente une augmentation de 2,1 points).

Tendances pour les deux sexes

- Les hommes parlementaires continuent d'être plus nombreux que leurs homologues féminins dans toutes les classes d'âge.
- Depuis 2016, la proportion de jeunes parlementaires a augmenté plus rapidement chez les hommes que chez les femmes.
- Le déséquilibre entre les hommes et les femmes est moins flagrant chez les parlementaires les plus jeunes dans chaque parlement, pour lesquels la proportion est de 60/40.

Signes encourageants

- La proportion de jeunes parlementaires a continué d'augmenter dans toutes les classes d'âge.
- De plus en plus d'organisations internationales s'attachent à promouvoir la participation des jeunes à la vie politique au moyen de leurs rapports, résolutions, plans d'action, etc.
- La collecte et l'analyse de données sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux se sont fortement développées ces dernières années.
- Seul un petit nombre de pays ont instauré des quotas politiques pour les jeunes, mais ce nombre augmente.

Pays affichant les meilleurs résultats

Parlementaires de moins de 30 ans

- Les pays nordiques sont en avance par rapport au reste du monde en matière d'élection de jeunes parlementaires: la proportion de jeunes de moins de 30 ans siégeant au parlement dépasse les 10 pour cent en Norvège, en Suède et en Finlande.
- Ils sont également près de 10 pour cent dans les chambres uniques ou basses de Saint-Marin, de la Gambie, du Monténégro et de la République bolivarienne du Venezuela. La seule chambre haute dont la proportion de jeunes parlementaires se rapproche de ce seuil est celle du Parlement du Bhoutan (9,1 %).

Parlementaires de moins de 40 ans

- Avec près ou plus de 40 pour cent de parlementaires de moins de 40 ans, les chambres uniques et basses du Danemark, de l'Ukraine et de l'Andorre comptent la plus grande proportion de parlementaires dans cette classe d'âge.
- Dans les chambres hautes, les moins de 40 ans sont les plus nombreux au Bhoutan, au Kenya et en Somalie, leur proportion s'élevant respectivement à 54,6, 26,9 et 20,4 pour cent.

Parlementaires de moins de 45 ans

- Dans les chambres uniques et basses de l'Ukraine, de l'Éthiopie et de l'Andorre, plus de 60 pour cent des parlementaires ont moins de 45 ans.
- Dans les chambres hautes, les moins de 45 ans sont plus de 80 pour cent au Bhoutan et plus de 40 pour cent au Kenya et en Afghanistan.

Améliorer l'accès des jeunes à la politique : vers la définition d'une cible concernant la représentation des jeunes

- Le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP a entamé des discussions et des consultations en vue de définir une cible à atteindre concernant la présence des jeunes au parlement. Cette cible pourrait servir de référence pour évaluer les progrès accomplis par chaque pays dans ce domaine.
- Une première série de recommandations définissent des cibles distinctes pour chaque classe d'âge (moins de 30, de 40 et de 45 ans) tenant compte de certaines caractéristiques propres à chaque pays, comme la taille de la population formée par les jeunes.
- L'instauration de quotas de jeunes peut aider à atteindre ces cibles. Les quotas de jeunes se présentent sous différentes formes : sièges parlementaires réservés aux jeunes, quotas législatifs et quotas appliqués par les partis.
- Les pays ayant instauré des quotas de jeunes sont souvent ceux ayant déjà introduit des quotas de femmes. Il semble donc que les nombreux pays ayant adopté des quotas de femmes soient davantage disposés à instaurer des quotas de jeunes.
- Les jeunes femmes étant les moins bien représentées de toutes les classes d'âge et des deux sexes, chaque cible doit être assortie d'une disposition en faveur de la parité hommes-femmes.

Les jeunes et les travaux parlementaires

- De plus en plus de parlements établissent des réseaux de jeunes parlementaires et des forums consacrés aux questions concernant les jeunes, tel que l'ont fait récemment les Parlements du Pakistan, de la République-Unie de Tanzanie et de la Fédération de Russie. Aujourd'hui, 16,7 pour cent des parlements couverts dans le présent rapport ont institué de tels réseaux et forums.
- Les commissions parlementaires traitant des questions concernant les jeunes existent dans plus de 40 pour cent des pays, une proportion qui n'a pratiquement pas changé depuis 2016. La plupart d'entre elles sont des commissions permanentes.
- Soixante-douze pays organisent des parlements de jeunes pour sensibiliser et associer davantage de jeunes aux travaux parlementaires.

Introduction

Promouvoir la participation des jeunes à la vie politique devient une priorité dans le monde entier. Plus d'un tiers des 169 cibles définies dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD) ont trait aux jeunes et à l'importance de leur autonomisation, de leur participation et de leur bien-être. Vingt cibles réparties dans six ODD – axés sur la faim, l'éducation, l'égalité des sexes, des emplois décents, les inégalités et les changements climatiques – portent spécifiquement sur les jeunes. La participation des jeunes est également primordiale pour la mise en œuvre de deux autres ODD consacrés respectivement à l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives et à la création de partenariats pour la réalisation des objectifs¹.

En 2010, les Parlements membres de l'UIP ont adopté une résolution² sur *La participation des jeunes au processus démocratique*, qui préconise l'adoption de mesures pour renforcer la représentation des jeunes au parlement et dans les autres instances représentatives. Afin de mener ces travaux,

l'UIP a créé, en 2013, le Forum des jeunes parlementaires. Cet organe est conduit par un Conseil composé de 12 représentants, à savoir une femme et un homme de chacun des six groupes géopolitiques de l'UIP³. Depuis sa création, le Forum a organisé quatre conférences mondiales pour les jeunes parlementaires – qui se sont tenues en Suisse en 2014, au Japon en 2015, en Zambie en 2016 et au Canada en 2017 – visant à galvaniser les énergies pour renforcer l'inclusivité en politique, autonomiser les jeunes hommes et femmes parlementaires et enrichir les travaux du parlement de la perspective des jeunes.

L'UIP recueille des données et produit des rapports sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux depuis 2014. Les statistiques révèlent que les jeunes sont largement sous-représentés en politique: les jeunes de moins de 30 ans représentent plus de la moitié de la population mondiale mais seulement 2 pour cent des parlementaires du monde. Les

[Des jeunes participent aux manifestations "March For Our Lives" contre la violence causée par les armes à feu aux Etats-Unis d'Amérique. \(©Emily Kask/AFP\)](#)



progrès accomplis dans ce domaine sont très lents : la proportion de jeunes parlementaires de moins de 30 ans est passée de 1,6 pour cent en 2014 à seulement 1,9 pour cent en 2016 et 2,2 pour cent en 2018. De plus, environ un tiers des chambres uniques et basses et plus de trois quarts des chambres hautes du monde ne comptent aucun membre de moins de 30 ans – des proportions à peine plus faibles qu’en 2016.

Dans des rapports antérieurs, l’UIP recommandait aux parlements de continuer à mettre en œuvre des stratégies visant à augmenter la proportion de jeunes parlementaires, et notamment à adopter des quotas de jeunes et à aligner l’âge minimum auquel un citoyen peut se présenter aux élections sur l’âge auquel il est autorisé à voter. On constate une évolution positive à cet égard. Les Parlements du Costa Rica et du Libéria ont examiné la possibilité d’introduire des quotas de jeunes. Le Parlement du Nigéria a promulgué un amendement constitutionnel en mai 2018 afin d’abaisser l’âge minimum requis pour briguer la présidence du pays ou pour entrer à la Chambre des représentants ou aux Assemblées des Etats. Enfin, au Japon, le parti au pouvoir envisage d’abaisser l’âge d’éligibilité à 20 ans pour toutes les fonctions publiques, ce à la suite d’une réforme adoptée en 2015 ayant abaissé l’âge minimum requis pour voter de 20 à 18 ans.

En 2017, en vue d’accélérer ces changements, le Forum des jeunes parlementaires a chargé le Secrétariat de l’UIP ainsi que des jeunes parlementaires à travers le monde de se pencher plus avant sur l’établissement d’une cible internationale pour la représentation des jeunes dans les parlements. Le Forum a pris acte du fait que les mesures prises pour promouvoir la représentation des femmes avaient été favorisées par l’objectif consistant à atteindre une proportion de 30 pour cent de femmes aux postes de responsabilité, un objectif qui avait été fixé par la communauté internationale dans les années 90. Le Forum a fait valoir qu’une cible pour la représentation des jeunes pourrait avoir deux finalités : 1) servir de référence pour l’auto-évaluation des parlements ; et 2) unir les efforts de la communauté internationale en faveur d’un objectif commun. Enfin, le Forum a proposé que les spécificités de cette cible soient discutées dans le cadre d’un débat réunissant différentes parties prenantes du monde entier.

En 2018, l’UIP est devenue la première organisation internationale à adopter des mesures statutaires visant à renforcer la participation des jeunes. Les Statuts et Règlements de l’UIP encouragent désormais les Membres de l’Organisation – 178 parlements⁴ – à inclure au moins un jeune parlementaire (homme ou femme) dans leur délégation officielle aux Assemblées statutaires. Ce quota est appliqué grâce à des mesures d’encouragement pour les délégations, par exemple l’allocation d’un temps de parole supplémentaire à condition que celui-ci soit réservé à un jeune parlementaire – une mesure qui encourage aussi bien la présence des jeunes que leur contribution aux débats politiques.

Une dynamique croissante au niveau mondial

Depuis plusieurs années, d’autres organisations internationales s’attachent également à promouvoir la participation politique des jeunes. En 2015, le Conseil de sécurité de l’ONU a adopté à l’unanimité la résolution 2250 sur les jeunes, la paix et la sécurité, dont l’une des dispositions majeures exhorte les Etats membres à «examiner les moyens d’accroître la représentation inclusive des jeunes à tous les niveaux dans les instances de décision des institutions et dispositifs locaux, nationaux, régionaux et internationaux de prévention et de règlement des conflits». En 2016, inspiré par la campagne menée au Nigéria en faveur de l’abaissement de l’âge requis pour se présenter aux élections⁵, l’Envoyé du Secrétaire général de l’ONU pour la Jeunesse a coopéré avec l’UIP, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme, l’organisation YIAGA Africa et le Forum européen de la jeunesse pour lancer une version internationale de la campagne «Not Too Young to Run⁶». L’Institut international pour la démocratie et l’assistance électorale (International IDEA) ainsi que la Commission européenne et le PNUD ont publié, respectivement en 2016 et en 2017, des guides présentant les manières dont les instances chargées des élections peuvent encourager la participation des jeunes aux processus électoraux⁷.

Développement de la recherche sur les jeunes

Pratiquement inexistantes il y a cinq ans, les études universitaires sur les jeunes se multiplient rapidement. Des contributions récentes ont donné le jour à des arguments normatifs pour le renforcement de la participation des jeunes⁸ et ont exploré les éléments concourant à l’adoption de quotas de jeunes dans certains pays⁹. Des analyses comparatives longitudinales fournissent un premier aperçu des tendances en matière de représentation des jeunes au fil des ans et dans différents pays¹⁰. En outre, de nouvelles études se penchent sur les manières dont les jeunes responsables politiques perçoivent leur rôle¹¹ et dont les facteurs de l’âge et du sexe interagissent pour créer des opportunités d’élection à une fonction politique¹².

A propos de l’étude

En 2014, constatant l’absence de recueil systématique de données et d’informations sur la représentation des jeunes dans les parlements, l’UIP a conçu une base de données inédite qui regroupe les informations pertinentes reçues des parlements. De ce travail est né le premier rapport sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux, qui a été publié en octobre 2014 et mis à jour en 2016.

Cette édition de 2018 fournit des données actualisées sur le pourcentage et le sexe de parlementaires de moins de 30, 40 et 45 ans, ainsi que des informations récentes sur les dispositifs spéciaux conçus pour encourager ou renforcer la participation des jeunes aux travaux du parlement.

Le rapport est divisé en quatre sections : *i) Les jeunes parlementaires dans le monde*, qui donne un aperçu de la situation actuelle dans les parlements nationaux; *ii) Vers la définition d'une cible concernant la représentation des jeunes*, qui fait état des obstacles entravant la participation politique des jeunes et qui propose la définition d'une cible chiffrée pour mesurer les progrès accomplis par les pays dans ce domaine; *iii) Elire davantage de jeunes parlementaires*, qui évalue l'impact de différents facteurs susceptibles de contribuer à ce que davantage de jeunes parlementaires soient élus; et *iv) Promouvoir la participation des jeunes aux travaux parlementaires*, qui analyse les données recueillies sur des organes parlementaires existants encourageant la participation des jeunes. Le rapport est étoffé à plusieurs endroits de recommandations sur les moyens de renforcer la présence des jeunes au parlement et d'éliminer les obstacles à leur représentation et à leur participation à la vie politique.

Méthodologie

En 2014, l'UIP a élaboré un questionnaire afin de recueillir des données auprès de ses Parlements membres (voir l'annexe 5). L'enquête visait à collecter des données notamment sur le nombre d'hommes et de femmes parlementaires répartis en neuf tranches d'âge (18-20, 21-30, 31-40, 41-50, 51-60, 61-70, 71-80, 81-90, et 91+), ainsi que sur les exigences légales et les mesures mises en œuvre pour promouvoir la participation des jeunes. Des enquêtes ont également été menées en 2015 et en 2017. Les informations reçues ont été complétées par les données recueillies sur les sites web des parlements. Les données présentées dans ce rapport couvrent 202 chambres parlementaires dans 150 pays. D'autre part, des données correspondant à plusieurs périodes dans le temps sont disponibles pour un nombre croissant de pays (la liste complète des pays figure à l'annexe 6).

Le présent rapport contient également des informations émanant de trois autres sources de données qualitatives. Il s'agit, d'une part, des parlements et des jeunes parlementaires. Lors de chacune de ses sessions, le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP demande à ses membres de faire état des dernières évolutions concernant la participation des jeunes dans leurs pays respectifs. Ces mises à jour sont consignées dans des comptes rendus analytiques qui suivent ainsi les mesures prises pour renforcer la participation des jeunes dans les différents pays et recensent les difficultés auxquelles les jeunes sont confrontés pour accéder au parlement et pour contribuer aux travaux parlementaires.

D'autre part, des entretiens ont été menés avec des jeunes parlementaires dans plusieurs régions du monde ainsi qu'avec des spécialistes (voir la liste à l'annexe 6) lors de la quatrième Conférence mondiale des jeunes parlementaires (Ottawa, novembre 2017) et entre mai et juin 2018 par téléphone et Skype. Ces entretiens semi-structurés s'articulaient autour de cinq questions principales : pourquoi faudrait-il élire davantage de jeunes parlementaires ? Quelles limites d'âge faut-il appliquer pour définir un « jeune parlementaire » ? Quelle proportion de

sièges parlementaires faudrait-il attribuer aux jeunes ? Quelles stratégies pourraient contribuer à l'atteinte d'un tel objectif ? Et enfin, des quotas de jeunes ont-ils été appliqués (ou proposés) dans le parlement ou au sein du parti politique de la personne sondée ? Les personnes participant à ces entretiens ont également été consultées sur leur trajectoire personnelle et sur ce qui les a menées à occuper une fonction politique, permettant ainsi à l'UIP d'en savoir plus sur la façon dont les jeunes sont élus et d'enrichir le présent rapport d'explications et de recommandations à ce sujet.

Enfin, en juin 2018, deux consultations ont été menées en ligne à la demande du Forum des jeunes parlementaires. Des membres du personnel de l'UIP ainsi qu'un consultant universitaire ont animé des discussions avec des jeunes parlementaires et des universitaires se spécialisant dans l'étude de la représentation des jeunes (voir la liste à l'annexe 6). Les consultations ont tiré profit des connaissances des participants et ont ainsi donné lieu à des recommandations sur d'éventuelles cibles concernant la représentation des jeunes et sur les moyens de contribuer à la réalisation de ces cibles, par exemple grâce aux quotas de jeunes.

Les jeunes parlementaires dans le monde

Cette section dresse un tableau de la situation actuelle en matière d'élection de jeunes dans les parlements nationaux du monde. Les pays sont classés sur la base de la proportion de parlementaires de moins de 30, moins de 40 et moins de 45 ans dans leur parlement. Les données sont aussi ventilées par chambre (chambres hautes et chambres uniques ou basses). Les avancées et les revers dans la promotion d'une plus grande représentation des jeunes au parlement, ainsi que les interactions entre les facteurs du sexe et de l'âge, sont également examinés dans cette section du rapport.

Principales conclusions

D'après les statistiques analysées, l'élection de jeunes parlementaires n'a pas évolué rapidement dans le monde et le nombre de chambres ne comptant aucun jeune parlementaire a légèrement baissé.

Les pays qui élisent le plus de jeunes parlementaires sont répartis dans le monde, mais la proportion de jeunes parlementaires est particulièrement importante dans les pays nordiques (chambres uniques et basses) et au Bhoutan (chambre haute).

Parmi les pays ayant organisé des élections en 2017, ceux qui affichent des avancées et ceux qui enregistrent des revers en matière de représentation des jeunes sont presque en nombre égal. La chambre unique de Saint-Marin et la chambre haute du Kenya sont celles ayant le plus progressé à cet égard. Les hommes parlementaires continuent d'être plus nombreux que leurs homologues femmes dans toutes les classes d'âge, mais le déséquilibre entre les deux sexes est moins prononcé parmi les parlementaires les plus jeunes, pour lesquels le rapport est d'approximativement 60:40 pour les chambres uniques et basses et 70:30 pour les chambres hautes.

- Plus la tranche d'âge est basse, plus la proportion de jeunes parlementaires est faible : 2,2 pour cent de parlementaires ont moins de 30 ans ; 15,5 pour cent ont moins de 40 ans ; et 28,1 pour cent ont moins de 45 ans.
- Près du tiers des chambres uniques et basses et les trois quarts des chambres hautes du monde ne comptent aucun parlementaire de moins de 30 ans.
- La proportion de parlementaires de moins de 30 ans a dépassé (ou a presque atteint) les 10 pour cent dans six pays, tandis que la proportion de parlementaires de moins de 40 ans est supérieure à 30 pour cent dans 15 pays.
- D'une manière générale, les pays européens, suivis des Amériques, ont réalisé les plus grandes avancées en matière d'élection de jeunes parlementaires, toutes tranches d'âge confondues, dans des chambres uniques et basses.

Le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP¹³ englobe dans les « jeunes » les parlementaires de moins de 45 ans afin d'être ouvert à tous les parlements, sachant que les âges minimaux pour accéder à certaines chambres – en particulier aux chambres hautes – sont relativement élevés. Cette limite d'âge est supérieure à celle communément retenue par les organisations internationales, par les pays ayant répondu au questionnaire de l'UIP et par les jeunes parlementaires ayant participé aux entretiens, lesquels avaient entre 25 et 40 ans.

Afin de tenir compte des différentes définitions des jeunes selon les pays, les rapports de l'UIP sur la représentation des jeunes retiennent trois limites d'âge, à savoir 30, 40 et 45 ans.

Tendances mondiales

Les données recueillies pour les 202 chambres couvertes par l'enquête dans 150 pays font état d'une légère amélioration pour ce qui est de la proportion globale de jeunes parlementaires dans toutes les tranches d'âge : cette proportion est passée de 1,9 à 2,2 pour cent pour les parlementaires de moins de 30 ans ; de 14,2 à 15,5 pour cent pour les moins de 40 ans ; et de 26 à 27,1 pour cent pour les moins de 45 ans. Elle est par ailleurs sensiblement plus élevée, pour toutes les tranches d'âge, dans les chambres uniques et basses (147 pays) – atteignant respectivement 2,4 pour cent, 16,9 pour cent et 30,1 pour cent – que dans les chambres hautes (55 pays), où elle est respectivement de 0,5 pour cent, 7,2 pour cent et 16,3 pour cent.

Le nombre de chambres ne comptant aucun jeune parlementaire a légèrement baissé, mais dans une plus ou moins large mesure selon la définition de la notion de «jeune». Pour les chambres uniques et basses, on est passé de 2,4 à 2 pour cent si la limite d'âge est 30 ans ; de 3,2 à 2,7 pour cent si cette limite est 40 ans ; et de 31 à 28,6 pour cent si cette limite est 45 ans. Pour les chambres hautes, on est passé de 4,7 à 3,6 pour cent si la limite d'âge est 30 ans et de 81,4 à 76,4 pour cent si cette limite est 45 ans. Par contre, la proportion de chambres hautes ne comptant aucun jeune parlementaire de moins de 40 ans a légèrement augmenté, passant de 20,9 à 21,8 pour cent.

Le tableau 1 présente les 20 pays les mieux classés pour ce qui est des chambres uniques et basses, pour les trois tranches d'âge (voir les annexes 1 à 3 pour le classement complet des pays). Ce classement englobe des pays de toutes les régions du monde.

Quatre pays nordiques – la Norvège, la Suède, la Finlande et le Danemark – se démarquent avec des proportions particulièrement importantes de parlementaires de moins de 30 et 40 ans. La proportion de femmes parlementaires est également élevée dans ces pays – 41,4 pour cent en

Norvège ; 43,6 pour cent en Suède ; 42 pour cent en Finlande ; et 37,4 pour cent au Danemark¹⁴, des chiffres bien au-dessus de la moyenne mondiale de 23,8 pour cent¹⁵. Ces résultats reflètent une philosophie d'inclusion plus large au sein de ces parlements et de la société en général.

Les petits pays tels que l'Andorre, Saint-Marin et les Seychelles sont également bien placés dans le classement mondial. Etant donné que leurs parlements ne comptent qu'un petit nombre de sièges, l'élection de quelques nouveaux jeunes parlementaires peut infléchir fortement leur proportion totale de jeunes parlementaires. L'Ukraine a également élu un nombre important de parlementaires de moins de 40 et 45 ans après que des partis pro-européens ont pris des mesures pour inciter les jeunes professionnels à se porter candidats¹⁶.

A l'inverse, l'Equateur a dégringolé dans le classement, en particulier pour ce qui est des parlementaires de moins de 30 ans (catégorie dans laquelle il est passé de la 2^{ème} à la 19^{ème} place) et des parlementaires de moins de 45 ans (classé auparavant 6^{ème} et actuellement 23^{ème} dans cette catégorie). Les données indiquent que ce recul est principalement dû à une chute du nombre de jeunes femmes parlementaires, qui est passé de dix à trois dans la tranche d'âge des 21-30 ans et de douze à six dans la tranche d'âge des 41-45 ans.

Autre aspect intéressant : seuls cinq pays africains, à savoir la Gambie, l'Ethiopie, les Seychelles, Cabo Verde et la Guinée équatoriale, figurent parmi les 20 pays les mieux placés pour les trois tranches d'âge. Pourtant, selon les données de l'ONU, l'Afrique a la population la plus jeune du monde, avec 200 millions de personnes âgées de 15 à 24 ans¹⁷. Ce paradoxe témoigne d'un important déficit dans la représentation politique des jeunes sur ce continent, qui est marqué par un désintérêt manifeste de la jeune génération pour la politique. En effet, d'après l'enquête 2016-2018 du réseau de recherche Afrobaromètre, le taux de participation aux élections mesuré chez les jeunes de 18 à 25 ans dans une douzaine de pays africains était de seulement 50,8 pour cent, alors que la moyenne globale était de 71,8 pour cent¹⁸.



Des jeunes parlementaires proposent des mesures innovantes pour stimuler l'inclusion à l'occasion de la Conférence mondiale des jeunes parlementaires de 2017, organisée conjointement par l'UIP et le Parlement du Canada. ©Christian Diotte, service photo de la Chambre des Communes/HOC-CDC

Tableau 1

Pays les mieux classés en fonction du pourcentage de parlementaires de moins de 30, 40 et 45 ans (chambres uniques et basses) (voir les annexes pour une ventilation plus détaillée)

Moins de 30 ans			Moins de 40 ans			Moins de 45 ans		
Rang	%	Pays	Rang	%	Pays	Rang	%	Pays
1	13,61	Norvège	1	41,34	Danemark	1	64,43	Ukraine
2	12,32	Suède	2	41,21	Ukraine	2	63,62	Ethiopie
3	11,67	Saint-Marin	3	39,29	Andorre	3	60,71	Andorre
4	10,34	Gambie	4	36,67	Saint-Marin	4	59,38	Seychelles
5	10,00	Finlande	5	36,21	Gambie	5	58,33	Saint-Marin
6	9,88	Monténégro	6	36,11	Bhoutan	6	56,90	Gambie
7	9,82	Venezuela (République bolivarienne du)	7	36,00	Finlande	7	55,56	Bhoutan
8	8,74	Autriche	8	35,67	Mexique	8	55,33	Pays-Bas
9	7,62	Mexique	9	35,37	Ethiopie	9	54,17	Kirghizistan
10	7,14	Andorre	10	35,26	Roumanie	10	54,12	Oman
11	6,59	Italie	11	35,00	Kirghizistan	11	53,63	Danemark
12	6,45	Tunisie	12	34,91	Norvège	12	53,31	Mexique
13	6,38	Roumanie	13	34,38	Seychelles	13	52,00	Géorgie
14	6,15	Danemark	14	34,31	Equateur	14	51,67	Roumanie
15	6,10	Ethiopie	15	34,10	Suède	15	49,33	Belgique
16	5,97	Malte	16	33,33	Cabo Verde	16	48,57	Afghanistan
17	5,89	Cuba	16	33,33	Pays-Bas	17	48,33	Ex-République yougoslave de Macédoine
18	5,88	Suriname	18	32,81	Italie	18	48,14	Suède
19	5,84	Equateur	19	30,86	Monténégro	19	48,03	Ouzbékistan
20	5,83	Chili	20	30,67	Géorgie	20	48,00	Guinée équatoriale

Les jeunes continuent d'être fortement sous-représentés dans les parlements. D'après les données de l'UIP, seulement 2,2 pour cent des parlementaires dans le monde avaient moins de 30 ans en 2017, une proportion qui atteignait 1,9 pour cent en 2015. (©Christian Diotte, service photo de la Chambre des Communes/HOC-CDC)



Le tableau 2 présente les mêmes données, (pour les chambres hautes, voir les annexes 1 à 3 pour le classement complet des pays). Il en ressort que seules 15 chambres hautes ont au moins un parlementaire de moins de 30 ans. Les chambres hautes de tous les autres pays du monde n'en ont aucun. Le

Bhoutan sort du lot pour les trois tranches d'âge, avec presque deux fois plus de jeunes parlementaires que le pays qui le suit directement dans le classement. Le Kenya et la Somalie figurent également parmi les pays les mieux classés dans les trois listes.

Tableau 2

Pays les mieux classés en fonction du pourcentage de parlementaires de moins de 30, 40 et 45 ans (chambres hautes) (voir les annexes 1 à 3 pour le classement complet des pays)

Moins de 30 ans			Moins de 40 ans			Moins de 45 ans		
Rang	%	Pays	Rang	%	Pays	Rang	%	Pays
1	9,09	Bhoutan	1	54,55	Bhoutan	1	81,82	Bhoutan
2	6,67	Slovénie	2	26,87	Kenya	2	41,79	Kenya
3	3,60	Mexique*	3	21,43	Myanmar	3	41,18	Afghanistan
4	3,28	Autriche	4	20,37	Somalie	4	38,46	Burundi
5	3,23	Trinité-et-Tobago	5	20,00	Belgique	5	36,67	Belgique
6	3,0	Somalie	6	19,05	Jamaïque	6	36,42	Allemagne
7	2,99	Kenya	7	18,89	Slovénie	7	34,56	Roumanie
8	2,78	Bolivie (Etat plurinational de)	8	18,50	Allemagne	8	34,23	Mexique*
9	2,74	Australie	9	17,12	Mexique*	9	33,33	Bolivie (Etat plurinational de)
10	2,67	Pays-Bas	10	16,83	Colombie	9	33,33	Jamaïque
11	2,08	Irlande	11	16,67	Bolivie (Etat plurinational de)	11	32,59	Myanmar
12	1,67	Belgique	12	16,18	Afghanistan	12	32,56	Namibie
13	1,61	Malaisie	13	15,41	Espagne	13	32,22	Slovénie
14	1,50	Espagne	14	14,58	Irlande	14	31,25	Irlande
15	0,5	Myanmar	15	13,33	Bosnie-Herzégovine	15	29,63	Somalie
			16	13,11	Autriche	16	29,17	Philippines
			17	12,33	Australie	17	28,95	Espagne
			18	12,00	Pays-Bas	18	27,72	Colombie
			19	11,03	Roumanie	19	23,33	Uruguay
			20	10,26	Burundi	20	23,29	Australie

*Selon les résultats préliminaires des élections du 20 juillet 2018.

Tendances régionales

Le tableau 3 montre des disparités manifestes entre les régions pour ce qui est de la proportion moyenne de jeunes parlementaires dans les chambres uniques et basses. L'Europe et, dans une moindre mesure, les Amériques dépassent la moyenne mondiale dans toutes les tranches d'âge. Ces deux régions se sont améliorées par rapport à 2016.

Les chambres uniques et basses de l'Afrique tournent autour de la moyenne mondiale. Elles ont maintenu les mêmes niveaux (pour ce qui est des parlementaires de moins de 30 ans) ou ont légèrement reculé par rapport à 2016, leur proportion de jeunes parlementaires étant passée de 15,8 à 15,1 pour cent pour les moins de 40 ans et de 32,1 à 29,7 pour cent pour les moins

de 45 ans. En Asie et en Océanie, les chambres uniques et basses se laissent fortement distancer. Les pays asiatiques ont légèrement amélioré leurs moyennes, avec une proportion de jeunes parlementaires passant de 1,1 à 1,2 pour cent pour les moins de 30 ans, de 10,1 à 10,8 pour cent pour les moins de 40 ans et de 10 à 21,6 pour cent pour les moins de 45 ans. En Océanie, la proportion moyenne de jeunes parlementaires dans les chambres uniques et basses a augmenté pour les moins de 40 ans (passant de 10,1 à 12,7 pour cent), mais est restée presque inchangée pour les moins de 30 et de 45 ans.

Tableau 3

Classement des régions en fonction du pourcentage de parlementaires de moins de 30, 40 et 45 ans (chambres uniques et basses)

Moins de 30 ans			Moins de 40 ans			Moins de 45 ans		
Région	% moyen	Pays	Région	% moyen	Pays	Région	% moyen	Pays
Europe	3,9	47	Europe	23,5	47	Europe	37,5	47
Amériques	3,8	23	Amériques	19,2	23	Amériques	33,8	23
Afrique	1,5	36	Afrique	15,0	36	Afrique	29,4	36
Asie	1,2	33	Océanie	12,7	8	Océanie	27,6	8
Océanie	0,4	8	Asie	10,8	33	Asie	21,6	33
Total	2,2	147	Total	15,5	147	Total	28,1	147

Pour ce qui est des chambres hautes, c'est l'Océanie qui arrive en tête, bien que ce résultat soit uniquement le fait du Sénat australien (les Parlements de la Nouvelle-Zélande et des nations insulaires du Pacifique sont tous monocaméraux). Dans les Amériques et en Asie, les proportions de parlementaires de moins de 40 et 45 ans siégeant aux chambres hautes sont également au-dessus de la moyenne. Les Amériques ont enregistré les changements les plus importants depuis 2016: les proportions moyennes de jeunes parlementaires ont augmenté dans les trois tranches d'âge, passant ainsi de 0,2 à 0,5 pour cent pour les moins de 30 ans, de 2,3 à 8,6 pour cent pour les moins de 40 ans et de 11,8 à 20,2 pour cent pour les moins de 45 ans. L'Europe et l'Afrique affichent de moins bons résultats: le nombre de jeunes parlementaires élus a été inférieur à la moyenne dans toutes les tranches d'âge. Néanmoins, pour ces deux régions, les chiffres montrent que la représentation des jeunes dans les parlements a progressé par rapport à 2016, en particulier pour les parlementaires de moins de 45 ans qui sont passés de 12,3 à 15,1 pour cent en Europe et de 11,5 à 12,7 pour cent en Afrique.

Résultats des élections de 2016 et 2017

Plusieurs pays ont organisé des élections depuis le rapport de l'UIP sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux de 2016. Des statistiques avant et après ces élections sont fournies pour 63 chambres (47 chambres basses et 16 chambres hautes) à des fins de comparaison (voir l'annexe 4 pour le classement complet des pays et les changements en points de pourcentage).

Dans la plupart des pays, la proportion de jeunes parlementaires a augmenté dans les trois tranches d'âge retenues pour définir les « jeunes » (voir les figures 1 à 6). Pour ce qui est des chambres uniques et basses (voir les figures 1 à 3), trois pays ont réalisé d'importants progrès lors de leurs élections de 2016 et 2017, à savoir le Monténégro, le Venezuela et la France.

Les jeunes électeurs peuvent avoir une influence décisive sur les résultats électoraux. Néanmoins, ce groupe de la population est souvent le moins enclin à se rendre aux urnes. (@Jaap Arriens/NurPhoto)



Au Monténégro, cette avancée a fait suite à la création d'un nouveau parti politique, qui est devenu la deuxième force parlementaire en 2016, composé principalement de jeunes hommes et femmes¹⁹. Au Venezuela, les jeunes parlementaires ont joué un rôle prépondérant dans l'opposition politique et se sont fait connaître en participant aux manifestations de rue contre le régime, ou d'abord, dans certains cas, par l'intermédiaire d'organisations d'étudiants actives en politique²⁰.

En France, les élections de 2017 ont vu l'émergence d'un nouveau parti politique, En Marche!, qui a remporté la majorité

des sièges à la chambre basse. Dirigé par Emmanuel Macron, le plus jeune président de la République française, ce nouveau parti a recruté des candidats moins traditionnels et a privilégié la capacité d'innovation sur l'expérience politique²¹. La proportion de jeunes parlementaires a ainsi décollé dans les trois tranches d'âge, passant de 0,2 à 5,5 pour cent pour les moins de 30 ans, de 7,6 à 23,2 pour cent pour les moins de 40 ans et de 15,5 à 36,9 pour cent pour les moins de 45 ans. Il en a résulté une baisse de la moyenne d'âge des parlementaires qui est passée de 54 ans en 2012 à 48 ans et 8 mois en 2017²².

Figure 1

Avancées et revers enregistrés par les parlementaires de moins de 30 ans à l'issue des élections de 2016/2017 (chambres uniques et basses) en points de pourcentage

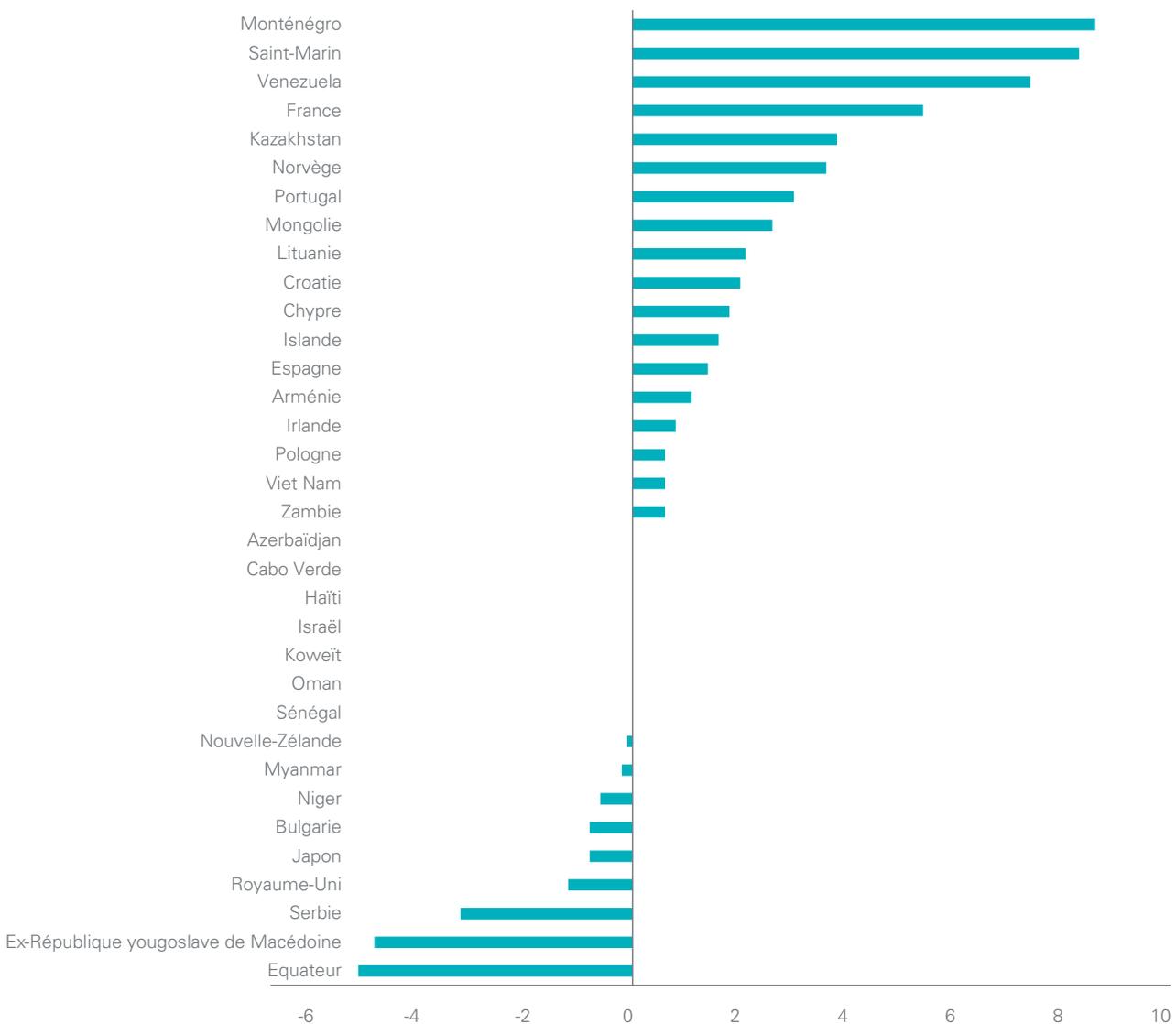


Figure 2

Avancées et revers enregistrés par les parlementaires de moins de 40 ans à l'issue des élections de 2016/2017 (chambres uniques et basses) en points de pourcentage

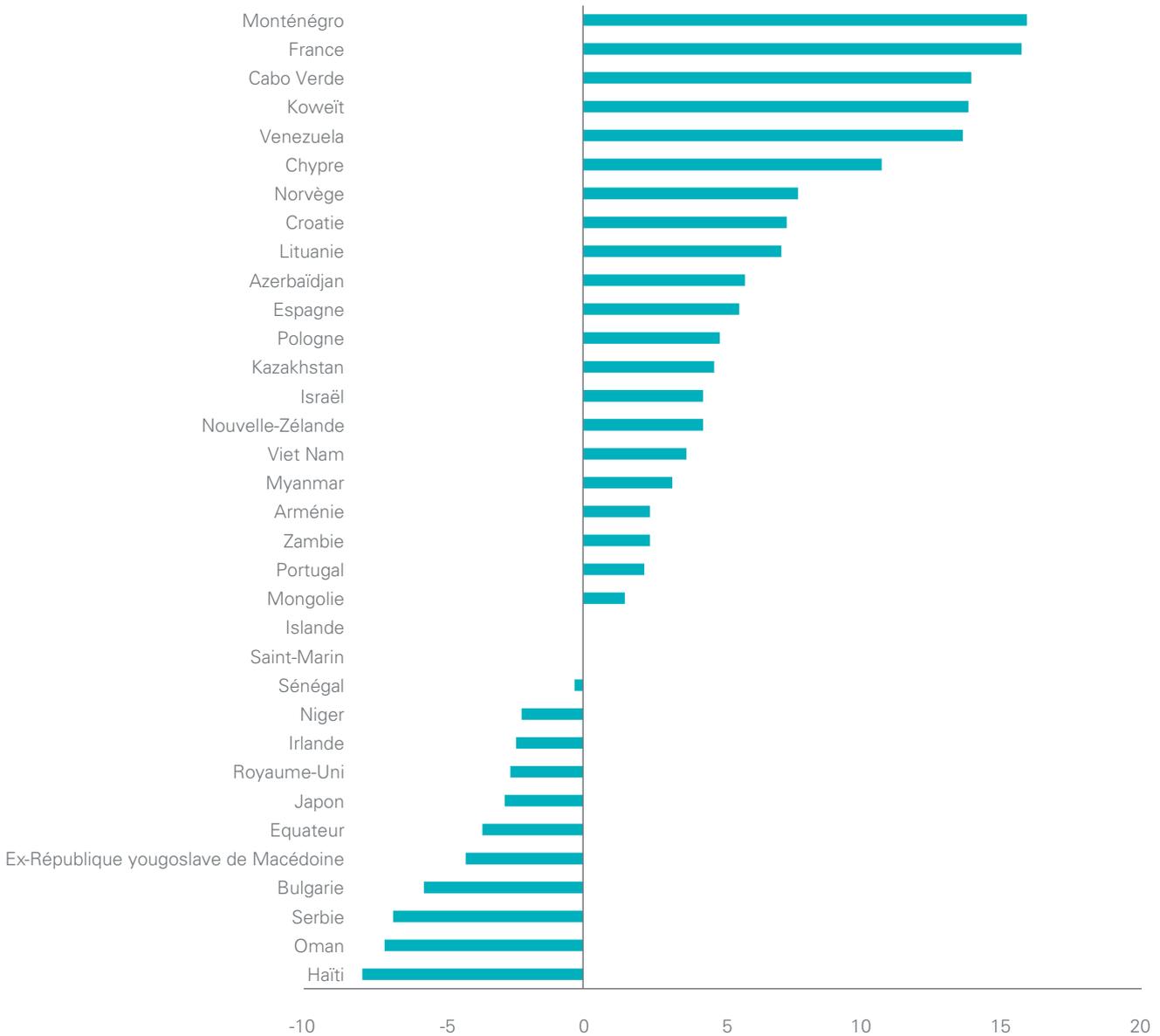


Figure 3

Avancées et revers enregistrés par les parlementaires de moins de 45 ans à l'issue des élections de 2016/2017 (chambres uniques et basses) en points de pourcentage

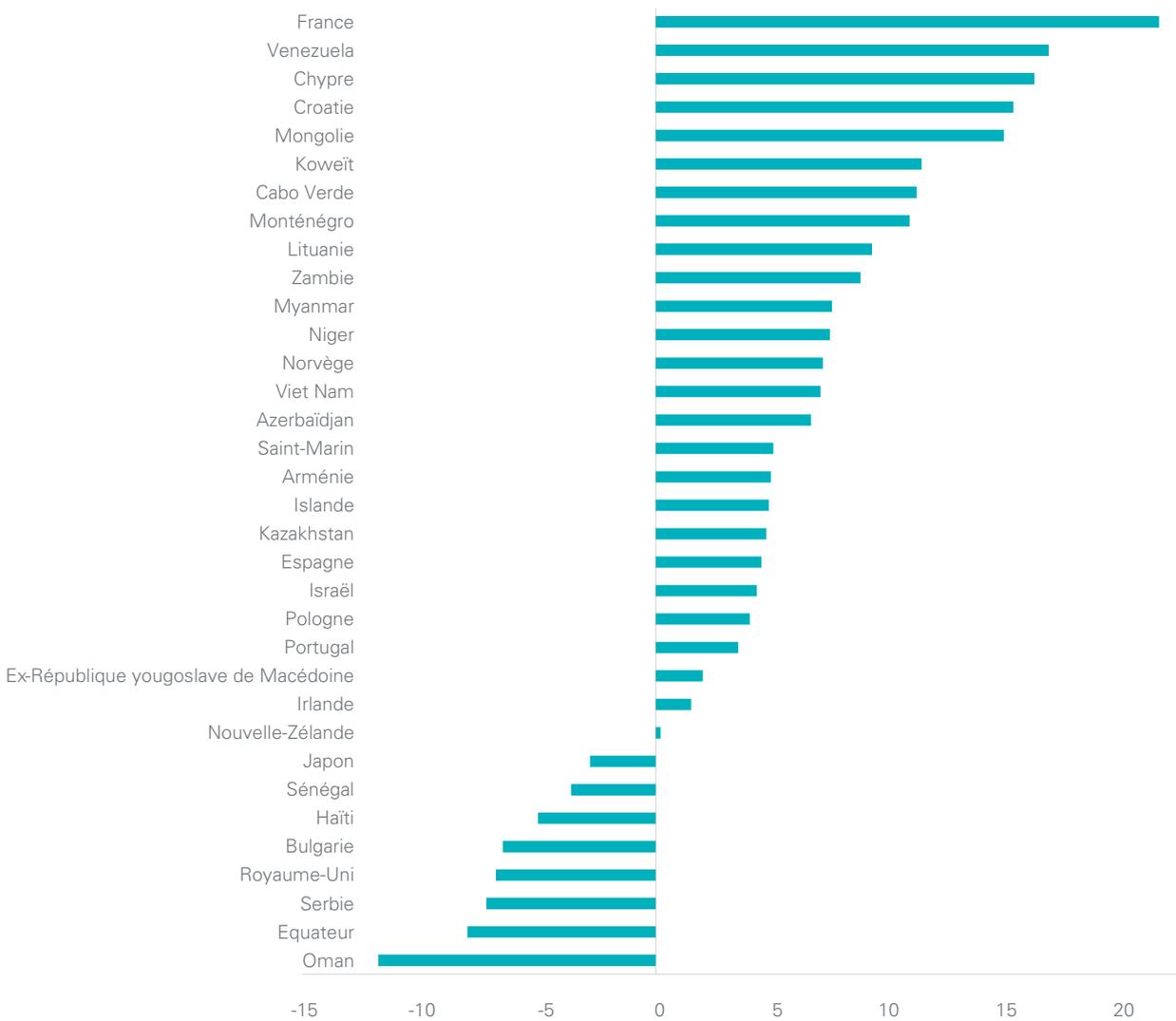
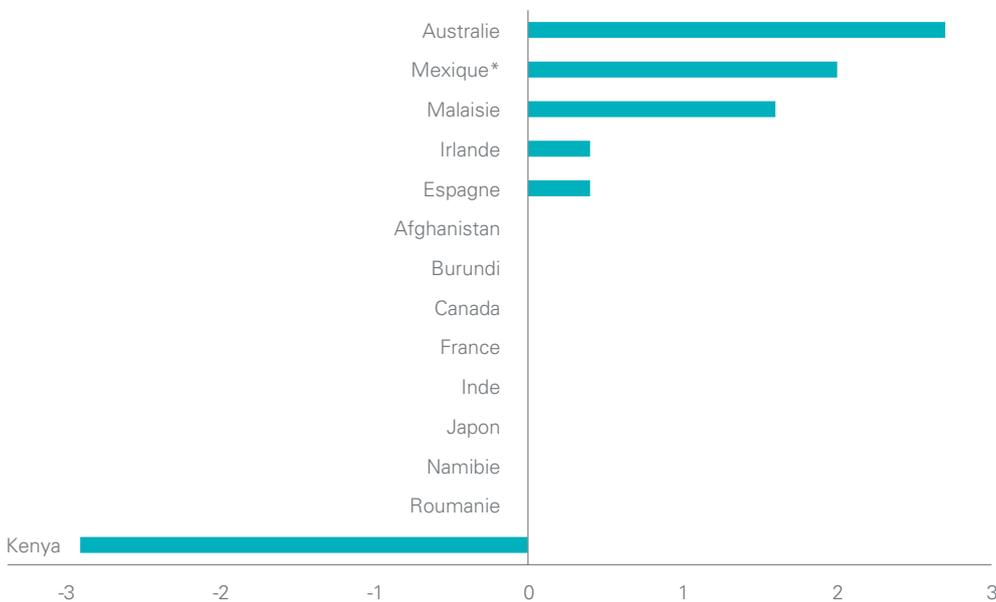


Figure 4

Avancées et revers enregistrés par les parlementaires de moins de 30 ans à l'issue des renouvellements parlementaires de 2016/2017 (chambres hautes) en points de pourcentage



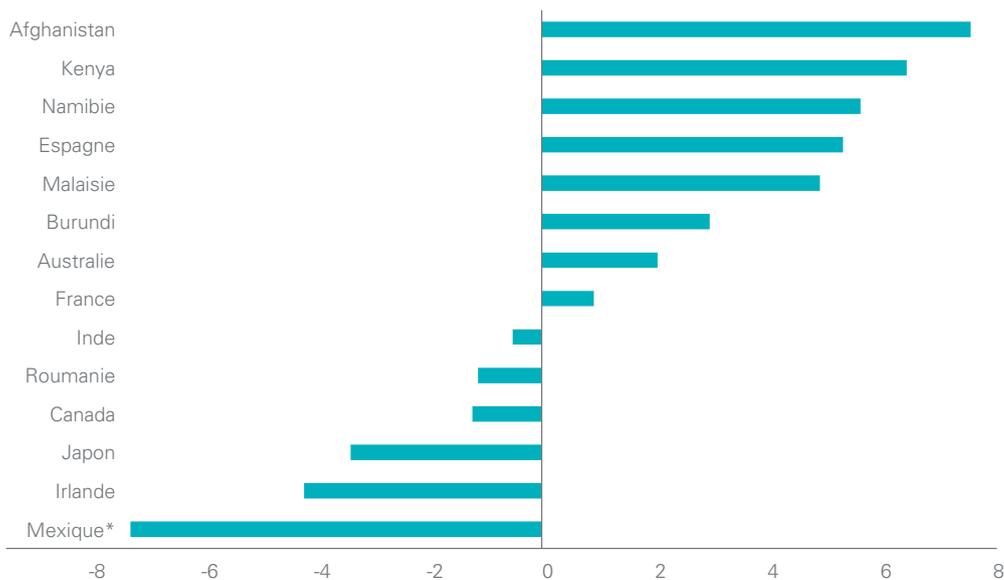
*Selon les résultats préliminaires du 20 juillet 2018.

Les figures 4 à 6 font état des avancées et des revers dans les chambres hautes. D'une manière générale, la plupart des chambres ont vu leur proportion de jeunes parlementaires augmenter à l'issue des dernières élections. Selon les données provisoires du Mexique, où des élections se sont tenues le 1^{er} juillet 2018, ce pays fait figure d'exception : même si elle a augmenté de deux points pour les moins de 30 ans, la proportion de parlementaires a baissé de plus de sept points pour les moins de 40 et 45 ans.

Pour ce qui est des moins de 30 ans, c'est l'Australie qui enregistre les progrès les plus spectaculaires en passant de 0 à 2,7 pour cent de parlementaires dans cette tranche d'âge entre 2016 et 2017. Cette progression est le fruit de l'élection de deux nouveaux jeunes parlementaires, dont l'un était un défenseur des droits des personnes handicapées et le plus jeune parlementaire que l'Australie ait jamais vu siéger à sa chambre haute. Il a remplacé un parlementaire qui avait été contraint de démissionner²³.

Figure 5

Avancées et revers enregistrés par les parlementaires de moins de 40 ans à l'issue des renouvellements parlementaires de 2016/2017 (chambres hautes) en points de pourcentage

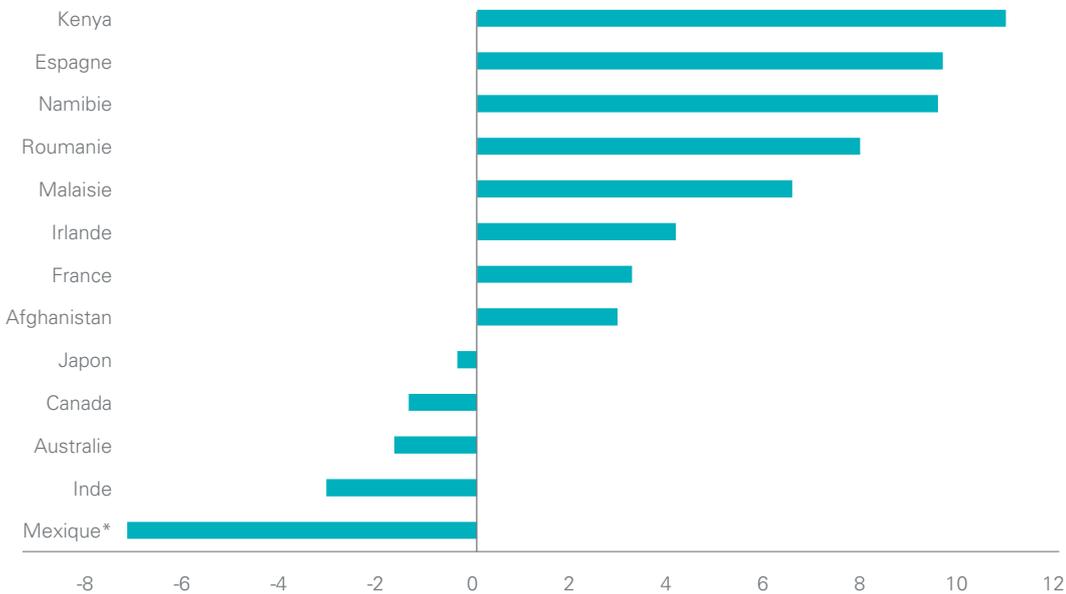


*Selon les résultats préliminaires du 20 juillet 2018.

Le Kenya fait quant à lui partie des pays enregistrant les plus grandes avancées dans les tranches d'âge des moins de 40 et 45 ans. Les jeunes candidats ont fortement progressé à différents niveaux de gouvernement lors des dernières élections, et ce principalement grâce à des stratégies de campagne innovantes. Des candidats sont ainsi allés à la rencontre de leurs électeurs en vélo ou à pied²⁴. Par ailleurs, aux termes de sa Constitution, le Kenya réserve deux sièges de sa chambre haute à des jeunes de moins de 35 ans, ce qui équivaut à 2,9 pour cent du nombre total de sièges.

Figure 6

Avancées et revers enregistrés par les parlementaires de moins de 45 ans à l'issue des renouvellements parlementaires de 2016/2017 (chambres hautes) en points de pourcentage



Corrélations entre âge et sexe

L'étude a également permis de recueillir des données sur l'âge des parlementaires ventilées en fonction du sexe. La figure 7 présente la proportion de parlementaires par tranche d'âge de 10 ans dans l'ensemble des 193 chambres examinées. Il est frappant de constater que plus d'un tiers des parlementaires ont entre 51 et 60 ans. Les parlementaires âgés de 41 à 50 ans forment le deuxième groupe le plus important (presque 30 pour cent), lequel est suivi de la tranche d'âge des 61-70 ans (un peu moins de 20 pour cent). Les classes d'âge inférieures et supérieures sont beaucoup moins bien représentées. Après comparaison avec les données présentées dans le *Rapport parlementaire mondial*, publié conjointement par l'UIP et le PNUD en 2012²⁵, on constate que la tendance générale est la même depuis au moins cinq ans.

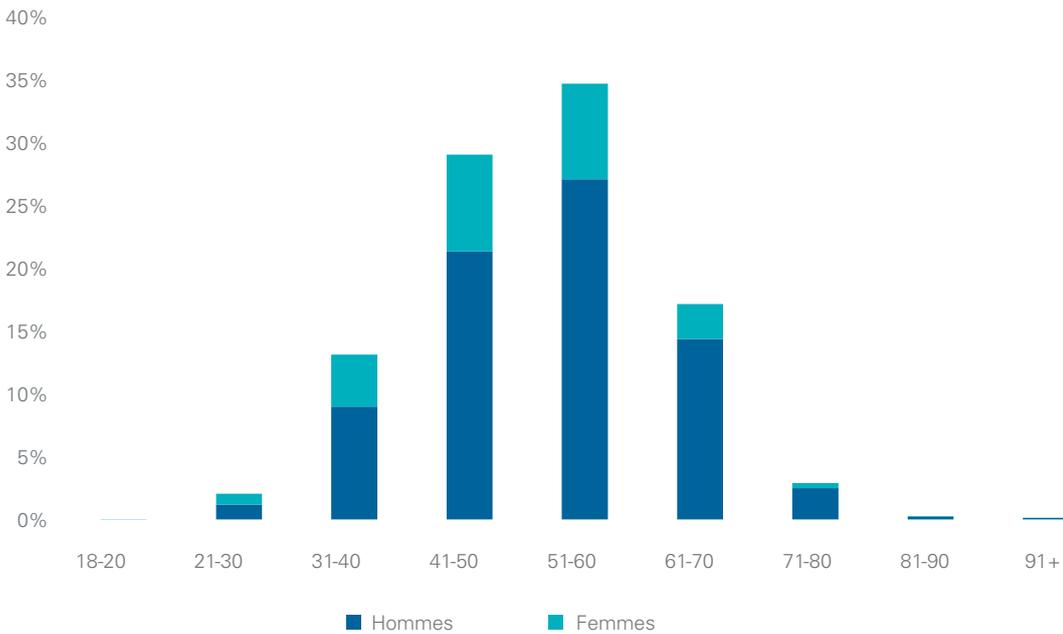


Le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP est le porte-parole des jeunes parlementaires dans le monde. Il est présidé en alternance par un homme et une femme. (©Parlement russe)

Il ressort également que les hommes parlementaires sont plus nombreux que leurs homologues femmes dans toutes les classes d'âge, mais dans une plus ou moins large mesure. Pour ce qui est des trois tranches d'âge comptant le plus de parlementaires, les hommes sont presque trois fois plus nombreux que les femmes chez les 41-50 ans, plus de trois fois plus nombreux chez les 51-60 ans et près de cinq fois plus nombreux chez les 61-70 ans. Les deux classes d'âge inférieures (31-40 ans et 21-30 ans) comptent environ deux fois plus d'hommes que de femmes.

Figure 7

Nombre d'hommes parlementaires par rapport aux femmes parlementaires par tranche d'âge (toutes chambres confondues)



Analysant de manière plus approfondie la corrélation entre l'âge et la représentation des sexes, les figures 8 à 10 comparent les pourcentages d'hommes et de femmes parlementaires de moins et de plus de 30, 40 et 45 ans, dans les chambres uniques et basses. Les déséquilibres apparaissent clairement. Près des trois quarts (74,9 %) des parlementaires sont des hommes de plus de 30 ans. La proportion de femmes de plus de 30 ans est de 23 pour cent. Chez les parlementaires de moins de 30 ans, les hommes (1,2 %) sont légèrement plus nombreux que les femmes (0,9 %).

Bien qu'irréguliers, ces déséquilibres s'amenuisent dès lors que l'on monte en âge. Les hommes de plus de 40 ans représentent un peu moins des deux tiers (64,9 %) des parlementaires, et l'écart entre les femmes plus âgées (18,2 %) et les hommes plus jeunes (11,3 %) se réduit. Néanmoins, les femmes de moins de 40 ans n'occupent toujours que 5 pour cent des sièges parlementaires.

Même lorsque la limite d'âge des « jeunes » est fixée à 45 ans, les hommes plus âgés restent les plus nombreux (55,1 %). Cela étant, l'écart entre les hommes plus jeunes et les femmes plus âgées est inversé (respectivement 21,1 % et 14,8 %), tandis que la proportion de femmes plus jeunes n'augmente que légèrement (seulement 9 %).

Figure 8

Pourcentages d'hommes et de femmes parlementaires de moins et de plus de 30 ans (chambres uniques et basses)

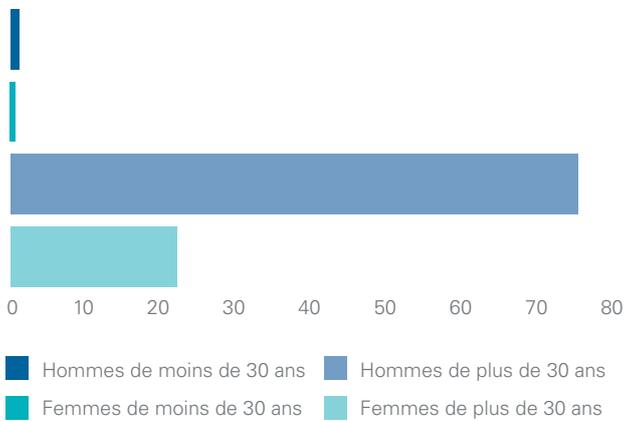


Figure 9

Pourcentages d'hommes et de femmes parlementaires de moins et de plus de 40 ans (chambres uniques et basses)

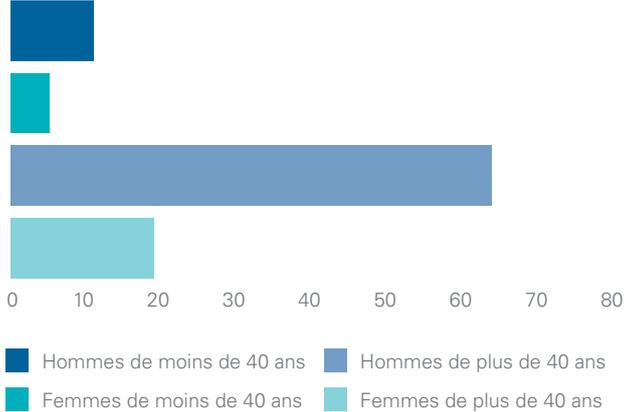
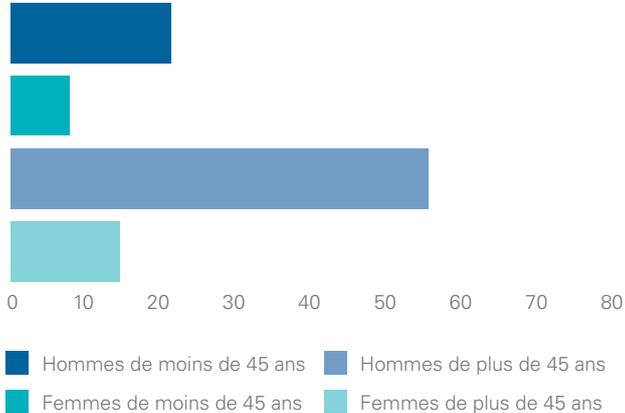


Figure 10

Pourcentages d'hommes et de femmes parlementaires de moins et de plus de 45 ans (chambres uniques et basses)



Les figures 11 à 13 présentent ces pourcentages pour les chambres hautes. Les écarts liés à l'âge et au sexe sont encore plus frappants que ceux constatés dans les chambres uniques et basses. Plus des trois quarts (75,9 %) des parlementaires sont des hommes de plus de 30 ans, les femmes de plus de 30 ans ne représentent même pas un quart (23,9 %) des parlementaires, et les proportions d'hommes et de femmes de moins de 30 ans (respectivement 0,4 % et 0,1 %) sont négligeables.

Lorsque la limite d'âge des « jeunes » est fixée à 40 ans, la très forte représentation des hommes plus âgés recule légèrement pour atteindre 71,1 pour cent. Les femmes de plus de 40 ans (21,7 %) sont elles aussi bien représentées. Le changement majeur concerne les hommes plus jeunes, qui occupent deux fois plus de sièges (4,9 %) que les femmes plus jeunes (2,3 %). Ces tendances se retrouvent dans une certaine mesure lorsque la limite d'âge des « jeunes » est repoussée à 45 ans. Les hommes plus âgés occupent toujours près de deux tiers des sièges parlementaires (64,7 %). Ils sont suivis par les femmes plus âgées (19 %), les hommes plus jeunes (11,3 %), et, enfin, les femmes plus jeunes (5 %).

Figure 11

Pourcentages d'hommes et de femmes parlementaires de moins et de plus de 30 ans (chambres hautes)

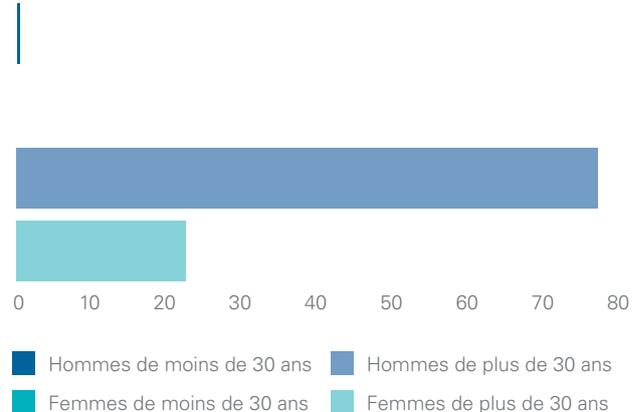


Figure 12

Pourcentages d'hommes et de femmes parlementaires de moins et de plus de 40 ans (chambres hautes)

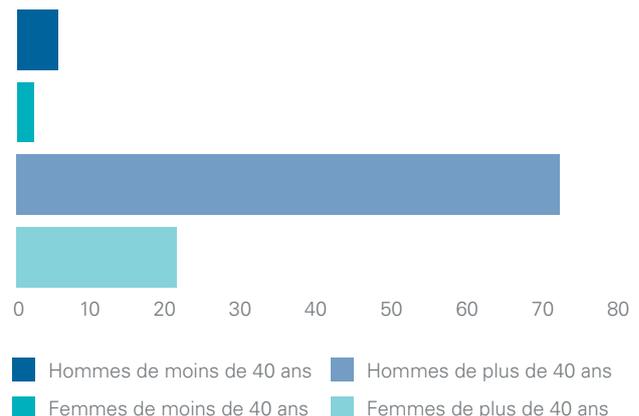
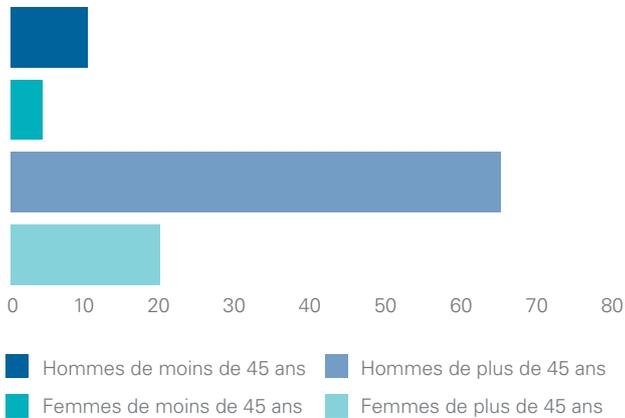


Figure 13

Pourcentages d'hommes et de femmes parlementaires de moins et de plus de 45 ans (chambres hautes)



Les données de l'UIP montrent que même si les hommes parlementaires sont plus nombreux que leurs homologues féminins dans toutes les classes d'âge, le déséquilibre est moins prononcé parmi les jeunes parlementaires. ©Christian Diotte, service photo de la Chambre des Communes/HOC-CDC

Recommandation

Les gouvernements, les parlements et les partis politiques soucieux d'accroître la présence des jeunes au parlement doivent remédier en priorité à la double discrimination subie par les femmes.

Parlementaires les plus jeunes

Il a été demandé aux personnes sondées d'identifier le parlementaire le plus jeune de chaque chambre et d'indiquer son nom, son sexe, son année de naissance ainsi que l'année où il a été élu ou nommé. Les données disponibles à cet égard concernent 120 chambres uniques et basses et 45 chambres hautes. Sur l'ensemble des parlementaires recensés comme étant les plus jeunes de leur parlement, 102 sont des hommes (61,8%) et 63 des femmes (38,2%).

Dans les chambres uniques et basses, le groupe des parlementaires les plus jeunes compte 70 hommes (58,4%) et 50 femmes (41,6%); ils avaient en moyenne 27 ans lorsqu'ils ont été élus pour la première fois. Dans les chambres hautes, le groupe des parlementaires les plus jeunes compte 32 hommes (71,7%) et 13 femmes (28,9%); ils avaient en moyenne 33,2 ans lorsqu'ils ont été élus pour la première fois.



Vers la définition d'une cible concernant la représentation des jeunes

S'appuyant sur les résultats des consultations menées par l'UIP, cette section met en lumière les obstacles entravant la participation des jeunes. Elle examine également la possibilité de convenir, au niveau international, d'une cible concernant la représentation des jeunes – laquelle devrait être appliquée au niveau national – et met en avant la nécessité de prévoir la parité hommes-femmes dans toute stratégie visant à atteindre cette cible.

Principales conclusions

- Une plus grande représentation des jeunes peut renforcer la légitimité du parlement, conduire à une plus grande égalité dans l'accès à la prise de décision politique, contribuer à l'amélioration des politiques et créer des symboles importants pour les jeunes et le processus politique.
- Même si la nature exacte d'une cible internationale concernant la représentation des jeunes n'a pas encore été définie, toutes les personnes consultées et sondées ont estimé que la définition d'une telle cible était nécessaire pour mesurer les progrès des pays et encourager la participation des jeunes.
- D'autres consensus ont émergé des consultations, notamment la nécessité de : i) tenir compte du contexte spécifique des différents pays et en particulier du nombre de jeunes dans leurs populations ; et ii) prévoir un impératif relatif à la parité hommes-femmes afin de veiller à ce que les jeunes femmes ne soient pas laissées de côté.

Obstacles à la représentation des jeunes

Les jeunes parlementaires interrogés dans le cadre du présent rapport, ainsi que de rapports antérieurs de l'UIP²⁶, ont évoqué un certain nombre d'obstacles à l'élection d'un nombre plus important de jeunes. L'un de ces obstacles est la perception selon laquelle les intéressés manquent d'expérience, les hommes politiques plus âgés suggérant qu'ils «attendent leur tour» pour se présenter aux élections. Il se peut aussi que les jeunes dirigeants politiques n'aient ni la notoriété, ni les réseaux essentiels nécessaires pour attirer l'attention, être inscrits par les partis politiques sur les listes électorales et devenir des candidats ayant de l'avenir. Enfin, de nombreux jeunes – parce qu'ils sont au tout début de leur carrière professionnelle ou parce que le taux de chômage des jeunes est élevé – manquent tout simplement de ressources financières indispensables pour mener une campagne politique traditionnelle.

Cependant, les partis politiques peuvent contribuer à surmonter tous ces obstacles en faisant activement connaître les avantages qu'il y a à élire de jeunes représentants, en recrutant davantage de jeunes candidats et en soutenant leurs campagnes. Des recherches universitaires récentes laissent entendre qu'il existe un groupe latent de jeunes qui pourraient être encouragés à se porter candidats à des élections.

Une vaste enquête menée dans toute l'Europe a révélé qu'une minorité importante de jeunes membres de parti souhaitent

depuis longtemps entrer en politique²⁷. Selon une enquête menée auprès d'étudiants universitaires de haut niveau d'éducation aux Etats-Unis, environ 15 pour cent d'entre eux ont déjà envisagé de se présenter à des élections. Une part beaucoup plus importante (69 %) semble susceptible de se présenter si les conditions sont favorables. Quant aux jeunes élus norvégiens, ils affirment que le fait d'être en fonction leur a donné le goût du travail politique et que beaucoup d'entre eux ont l'intention de se présenter à nouveau²⁸.

Arguments en faveur d'une plus grande représentation des jeunes

Les personnes interrogées et consultées ont avancé de nombreuses raisons d'accroître la représentation des jeunes dans les parlements nationaux, comme le rapporte la documentation universitaire de plus en plus abondante sur ce sujet.

Premièrement, par souci d'équité, les jeunes, qui représentent une part importante de la population, devraient être représentés à chaque fois que des décisions politiques sont prises. Un parlement très peu représentatif sera moins à même de refléter l'opinion publique sur d'importantes questions courantes, et il se peut que sa légitimité soit remise en question. C'est l'argument essentiel de la campagne mondiale «Not Too Young

to Run» qui a constaté que «51 pour cent de la population mondiale a moins de 30 ans, mais seulement 2 pour cent des parlementaires sont des jeunes»²⁹. Cet état de fait indique que les stéréotypes et les préjugés constituent des obstacles pour les jeunes dans les processus de sélection des candidats³⁰, ce qui compromet le traitement équitable et l'égalité parmi les citoyens. La Constitution bolivienne de 2009 lève ces obstacles en garantissant la participation active des jeunes hommes et des jeunes femmes au développement productif, politique, social, économique et culturel, sans discrimination (article 59).

Deuxièmement, le renforcement de la participation des jeunes est susceptible d'aider à améliorer l'élaboration des politiques. Les jeunes sont touchés de façon disproportionnée par les politiques, notamment celles en matière d'éducation, d'emploi, de logement, de contrôle des armes à feu et de nouvelles technologies. Les jeunes seront davantage concernés par les décisions prises concernant des questions à plus long terme telles que le changement climatique, la durabilité environnementale ou la guerre. Tant aujourd'hui qu'à l'avenir, les lois adoptées sans la participation active des jeunes peuvent nuire aux intérêts de ces derniers.

Des jeunes en plus grand nombre peuvent également stimuler les délibérations politiques. Ils peuvent apporter de la nouveauté

et de la fraîcheur aux débats politiques, étant éventuellement plus impatientes de résoudre les problèmes que les parlementaires qui ont davantage d'années de carrière derrière eux³¹. En outre, ils peuvent être plus ouverts aux idées et aux solutions politiques nouvelles et plus susceptibles de «briser les vieux paradigmes», comme l'a dit un jeune parlementaire mexicain. Une plus grande diversité intergénérationnelle entre parlementaires pourrait également apporter des solutions novatrices à des problèmes complexes³². «Nous voulons œuvrer main dans la main avec des parlementaires plus âgés en faveur d'un avenir meilleur», a fait savoir un jeune parlementaire koweïtien.

Troisièmement, la représentation accrue des jeunes dans les parlements et à d'autres postes électifs peut avoir une importance symbolique cruciale. A une époque où les jeunes sont largement écartés de la politique formelle, et donc moins susceptibles de voter ou d'adhérer à des partis politiques, l'élection de jeunes peut contribuer à rétablir la confiance dans les institutions politiques. Cette possibilité a été reconnue en mars 2016 par l'Assemblée de l'UIP à Lusaka, dont le débat général a eu pour thème «Rajeunir la démocratie, donner la parole aux jeunes». Les délégués ont approuvé l'idée selon laquelle «rajeunir la démocratie» signifie «faire en sorte que nos parlements soient adaptés à notre époque», «moderniser le fonctionnement de nos institutions» et «changer la façon dont se fait la politique».

En 2018, le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP a engagé des consultations en vue de parvenir à un consensus international sur la définition d'une cible pour la représentation des jeunes. (©Christian Diotte, service photo de la Chambre des Communes/HOC-CDC)



Les jeunes parlementaires peuvent également servir de modèles importants aux yeux des jeunes intéressés par la politique. Bien qu'ils soient moins impliqués dans la politique électorale, les jeunes du monde entier sont très engagés dans le militantisme politique de tous genres. Les jeunes ont joué un rôle de premier plan dans les manifestations qui ont renversé des régimes non démocratiques, comme ce fut le cas durant le Printemps arabe de 2011. Ils participent activement à la promotion de la paix et de la réconciliation dans les sociétés sortant d'un conflit telles que celle de la Somalie³³. Aux États-Unis, les jeunes se sont emparés de la question du contrôle des armes à feu suite à une série de fusillades dans des écoles.

La présence accrue de jeunes dirigeants élus peut à son tour encourager davantage de citoyens à reconnaître que les jeunes sont déterminés et aptes à diriger – non seulement à l'avenir, mais aussi aujourd'hui et ainsi, comme l'a dit un jeune parlementaire, «leur montrer que les jeunes peuvent être les dirigeants de demain... et d'aujourd'hui».

Fixer un chiffre à atteindre

Les personnes interrogées et consultées ont approuvé le concept d'une cible concernant la représentation des jeunes comme moyen de mesurer les progrès réalisés par les pays en ce qui concerne une meilleure représentation des jeunes. Au lieu d'un chiffre arbitraire à imposer à tous les pays, les répondants ont préféré une cible ajustable en fonction des contextes nationaux. Plus particulièrement, les participants ont appuyé l'idée de lier la cible à la part de la population des jeunes à chaque seuil d'âge, ce qui pourrait être fait, par exemple : 1) en établissant des cibles distinctes pour les pays dont la part de jeunes est petite, moyenne et grande ; ou 2) en fixant une cible minimum représentant la moitié de la part de jeunes dans chaque catégorie d'âge (par exemple, si 30 pour cent de la population d'un pays a moins de 30 ans, la cible serait de 15 pour cent de parlementaires issus de cette classe d'âge). La plupart des participants ont également estimé qu'il était important d'établir des cibles distinctes pour les parlementaires à des seuils d'âge différents reconnaissant qu'il est plus difficile, pour diverses raisons, d'augmenter la part des parlementaires de moins de 30 ans que celle des moins de 40 ans.

Un deuxième point de consensus portait sur la nécessité de prendre en compte la parité hommes-femmes en tant que composante de la cible. Grâce à une telle disposition, on évitera d'entretenir la sous-représentation des femmes au parlement, ce qui est un objectif réaliste. En effet, les données recueillies par l'UIP ont révélé un meilleur équilibre entre les sexes parmi les groupes de parlementaires plus jeunes. Toutefois, selon les personnes consultées, il faut faire preuve de prudence : le double comptage des jeunes femmes peut aller à l'encontre du but recherché, car une telle comptabilisation écarterait les femmes plus âgées et les hommes plus jeunes et consoliderait les positions des parlementaires hommes plus âgés.

Les autres points soulevés au cours des consultations et des entretiens concernaient notamment : la nécessité d'encourager l'adhésion des parlementaires plus âgés à ce projet afin qu'ils soutiennent une plus grande représentation des jeunes, plutôt qu'ils ne se sentent menacés par elle ; l'importance de permettre aux pays de décider eux-mêmes de la manière d'atteindre les objectifs, que ce soit par des quotas de jeunes ou d'autres types de réformes institutionnelles, et la valeur de la conception de stratégies visant à autonomiser les jeunes parlementaires et d'autres titulaires de mandats une fois élus. Il a également été proposé de ne pas limiter la cible concernant la représentation des jeunes à un nombre de sièges parlementaires, mais de l'élargir afin qu'elle englobe les postes de leadership parlementaire, les affectations aux commissions ainsi que les groupes de partis et les groupes d'intérêts spéciaux.

Recommandation

Il faut tenir compte du contexte d'un pays, en particulier de la taille de sa population de jeunes, lors de l'établissement d'une cible convenue au niveau international concernant la représentation des jeunes. Deux approches sont possibles : 1) mettre en place des cibles adaptés aux petites, moyennes et grandes parts de jeunes ; ou 2) fournir une formule permettant aux pays de créer leurs propres cibles - par exemple, la moitié de la part des jeunes au sein de la population pour chaque classe d'âge.

Recommandation

Il est nécessaire d'intégrer une disposition relative à la parité hommes-femmes dans toute cible convenue au niveau international pour la représentation des jeunes.

Elire davantage de jeunes parlementaires

Cette section évalue les répercussions de divers facteurs sur l'accès des jeunes au parlement tels que le type de système électoral en place, l'âge auquel les candidats peuvent se présenter aux élections, l'existence de quotas de jeunes et d'ailes des partis réservées aux jeunes, les systèmes de financement politique et l'importance accordée à l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.

Principales conclusions

- Les systèmes de scrutin proportionnel de liste ou de scrutin mixte ainsi qu'un âge d'éligibilité plus bas ont pour effet d'augmenter le niveau de représentation des jeunes dans les trois classes d'âge – et expliquent, au moins en partie, les différences en matière de représentation des jeunes entre les chambres uniques, basses et hautes.
- Il existe une relation inverse entre la proportion de jeunes au sein de la population et la part des jeunes parlementaires, ce qui exacerbe le déficit démocratique.
- Les quotas de jeunes sont en hausse dans le monde entier et un nombre croissant d'entre eux garantissent également la parité hommes-femmes.
- D'autres stratégies, notamment la création d'ailes réservées aux jeunes dans les partis, les règlements en matière de financement des campagnes électorales et l'autonomisation des jeunes électeurs, pourraient être appliquées pour recruter et élire un plus grand nombre de jeunes parlementaires.

Les analyses quantitatives effectuées dans le cadre du présent rapport ainsi que du rapport de l'UIP précédent indiquent que les systèmes électoraux, les conditions d'éligibilité, l'âge de la population et les quotas conditionnent tous les schémas de la représentation des jeunes. Les données qualitatives recueillies lors des entretiens et des consultations font apparaître des variables supplémentaires qui pourraient être utilisées pour recruter de jeunes candidats et leur permettre de réussir telles que la création d'ailes des partis réservées aux jeunes, les limites (ou l'assistance) s'appliquant au financement des campagnes, la promotion de la participation des jeunes aux élections locales et les mesures visant à renforcer l'influence des jeunes membres des partis, y compris la sensibilisation à la nécessité d'une plus grande représentation des jeunes.

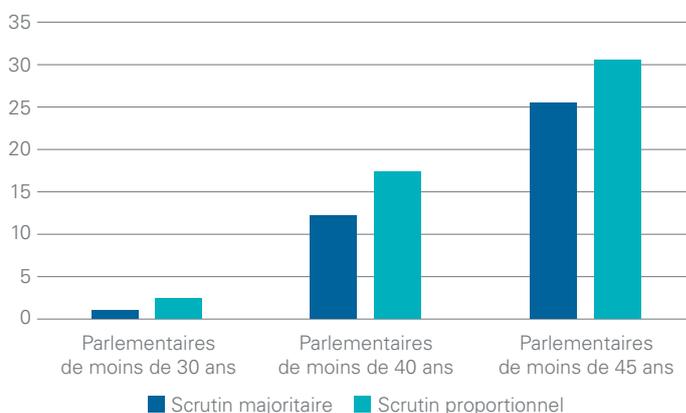
Systèmes électoraux

Les systèmes électoraux influencent les modèles de représentation politique en concevant des mesures incitatives distinctes pour la nomination des candidats. Les systèmes de scrutin proportionnel de liste poussent souvent les partis politiques à équilibrer leurs listes avec des candidats d'origines variées. Les modes de scrutin à la majorité simple ou relative, par contre, visent à recueillir un maximum de voix pour un candidat unique, de sorte que les élites des partis ont tendance à désigner en tant que candidats des personnes qui sont déjà en fonction, soit majoritairement des hommes d'âge moyen.

Basée sur l'analyse des 202 chambres de la base de données, la figure 14 compare les taux moyens de représentation observés dans les systèmes au scrutin à la majorité simple ou relative par rapport aux systèmes de scrutin proportionnel de liste ou mixte pour les trois classes d'âge des jeunes parlementaires. Pour chaque catégorie, la part des jeunes parlementaires est nettement plus élevée dans les chambres appliquant un système de scrutin proportionnel de liste ou mixte.

Figure 14

Pourcentage de jeunes parlementaires par système électoral (toutes chambres confondues)



Age d'éligibilité

L'âge auquel les citoyens peuvent se présenter aux élections législatives coïncide rarement avec l'âge légal du droit de vote. Parmi les chambres pour lesquelles des données complètes sont disponibles, 65 pour cent imposent un « temps d'attente » entre l'âge de vote et l'âge requis pour être élu (contre 73 pour cent selon les données antérieures de l'UIP qui comptaient moins de chambres). Le tableau 4 présente un aperçu des âges les plus bas et les plus élevés requis pour voter et se présenter aux élections, le temps d'attente entre les deux et l'âge moyen.

Tableau 4

Aperçu mondial des conditions liées à l'âge requis pour jouer un rôle en politique

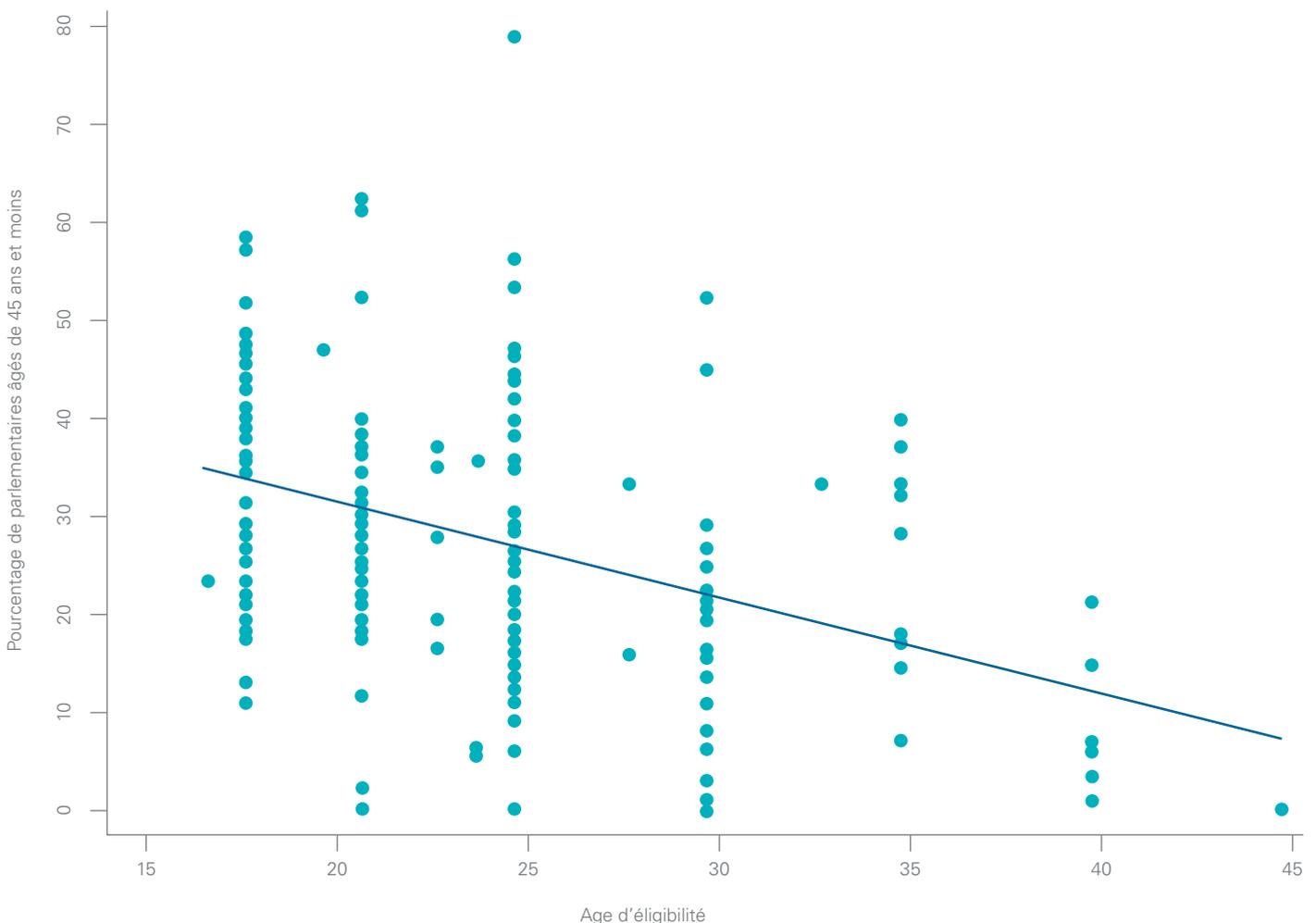
	Le plus bas	Le plus élevé	Age moyen
Age requis pour voter	16	25	18,1
Age requis pour être candidat	17	40	23
Temps d'attente (en années)	0	27	4,9

Bien que l'âge de vote minimum, fixé à 18 ans, soit presque universel, les citoyens doivent être âgés de 20 à 25 ans pour prétendre à un siège dans plus de la moitié de toutes les chambres pour lesquelles des données complètes sont disponibles. Le temps d'attente est généralement plus long pour les chambres hautes que pour les chambres uniques ou les chambres basses. L'âge requis pour les chambres hautes s'échelonne de 18 à 45 ans, avec une moyenne de 27,9 ans, et le temps d'attente moyen est de 9,7 ans. L'âge requis pour les chambres uniques et les chambres basses s'échelonne de 17 à 40 ans, avec une moyenne de 21,4 ans, et le temps d'attente moyen est de 3,4 ans.

Dans les chambres hautes ainsi que dans les chambres uniques et basses, pour toutes les classes d'âge, les conditions liées à l'âge d'éligibilité sont fortement liées, et à des degrés significatifs sur le plan statistique, à la part de jeunes parlementaires : plus les citoyens doivent attendre pour se présenter comme candidats, plus la proportion de jeunes parlementaires est faible. La figure 15 illustre cette tendance pour les parlementaires de moins de 45 ans.

Figure 15

Règles d'éligibilité et parlementaires de moins de 45 ans (toutes chambres confondues)



Le Forum des jeunes parlementaires du Nigéria et la société civile se sont associés dans le cadre de la campagne « Not Too Young to Run ». En 2018, suite à des amendements constitutionnels, le Nigéria a abaissé l'âge requis pour être candidat aux élections. (©AFP)

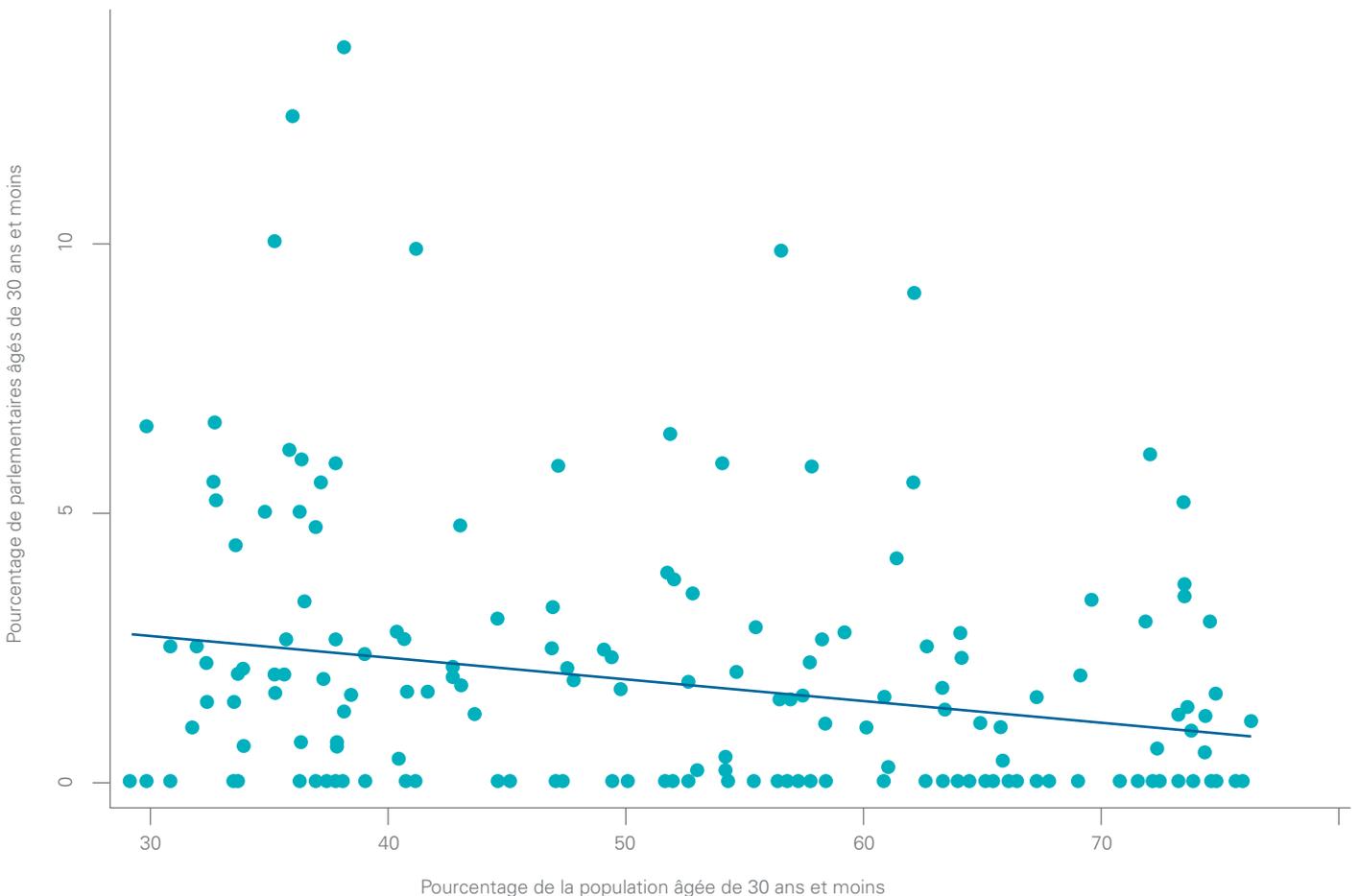


Données démographiques sur l'âge

Au cours des entretiens et des consultations, la plupart des répondants ont recommandé de lier les cibles concernant la représentation des jeunes à la part des jeunes dans la population. L'analyse statistique met en évidence la nécessité d'une telle approche car il existe une relation *inverse* entre la présence de parlementaires de moins de 30 ans et la part de la population de moins de 30 ans, ce qui est considérable sur le plan statistique (voir la figure 16). Les pays dont la population de jeunes est importante souffrent donc d'un déficit démocratique encore plus spectaculaire que les autres pays, et ce en raison de la sous-représentation des jeunes.

Figure 16

Age de la population et part des parlementaires de moins de 30 ans (toutes chambres confondues)



Recommandation

Les gouvernements, les parlements et les partis politiques des pays à forte population de jeunes doivent poursuivre les réformes institutionnelles destinées à corriger le déficit démocratique susmentionné, notamment celles qui consistent à abaisser l'âge d'éligibilité, à élaborer de nouvelles stratégies de recrutement, à établir des quotas de jeunes et à autonomiser les ailes des partis réservées aux jeunes.

Quotas de jeunes

Des quotas politiques pour les jeunes ont été établis dans un nombre réduit mais croissant et hétérogène de pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe, d'Amérique latine et du Moyen-Orient. Le tableau 5 en donne une vue d'ensemble.

Il est possible de réserver des sièges pour garantir la présence des jeunes au Parlement, mais le nombre de sièges prévus est souvent très faible. Les quotas peuvent également s'appliquer au nombre de candidats politiques - qu'ils soient imposés par la loi à tous les partis (quotas légaux) ou adoptés par un ou plusieurs partis (quotas appliqués par les partis). Les pourcentages établis par ces derniers (quotas appliqués par les partis) tendent à être plus élevés, mais ne garantissent pas que les jeunes candidats seront effectivement élus. Les quotas n'étant établis ni par la constitution ni par la loi électorale, il est très difficile de recueillir des données à leur sujet et la liste du tableau ci-après est donc loin d'être exhaustive³⁴.

Le tableau montre de grandes différences dans l'élaboration des quotas en ce qui concerne le type de quota, la classe d'âge spécifiée et le pourcentage applicable. Certains quotas s'accompagnent d'exigences en matière d'égalité des sexes. Toutes les dispositions relatives aux sièges réservés comportent une exigence liée au sexe qui est intégrée dans le quota de jeunes,

Tableau 5

Quotas de jeunes et représentation des jeunes au parlement

Pays	Type de quota	Classe d'âge	% du quota	Exigence liée au sexe	% des moins de 30 ans	% des moins de 40 ans
Rwanda	Sièges réservés	Moins de 35 ans	7,7	Intégrée	1,3	22,5
Maroc	Sièges réservés	Moins de 40 ans	7,6	Intégrée	1,6	14,7
Kenya						
Chambre basse	Sièges réservés	Moins de 35 ans	3,4	Intégrée	Absence de données	Absence de données
Chambre haute	Sièges réservés	Moins de 35 ans	2,9	Intégrée	3,0	26,9
Ouganda	Sièges réservés	Moins de 30 ans	1,3	Intégrée	1,1	22,9
Philippines	Légal	Inconnu	50*	Mixte	1,7	15,8
Tunisie	Légal	Moins de 35 ans	25**	Séparée	6,5	22,6
Gabon	Légal	Moins de 40 ans	20	Non	0,0	8,6
Kirghizistan	Légal	Moins de 36 ans	15	Séparée	4,2	35
Egypte	Légal	Moins de 35 ans	Varié****	Séparée	1,0	11,8
Nicaragua	Appliqué par les partis	Inconnu	40,*** 15	Mixte	1,1	14,1
Roumanie	Appliqué par les partis	Inconnu	30	Séparée	6,4	35,3
Mexique	Appliqué par les partis	Moins de 30 ans	30, 20	Séparée	7,6	35,7
Monténégro	Appliqué par les partis	Moins de 30 ans	30, 20	Séparée	9,9	30,9
Viet Nam	Appliqué par les partis	Moins de 40 ans	26,5	Séparée	1,8	12,3
El Salvador	Appliqué par les partis	Moins de 31 ans	25	Séparée	2,4	14,3
Suède	Appliqué par les partis	Moins de 35 ans	25	Séparée	12,3	34,1
Mozambique	Appliqué par les partis	Moins de 35 ans	20	Séparée	0,0	17,2
Chypre	Appliqué par les partis	Moins de 45, 35 ans	20	Séparée	1,8	12,5
Lituanie	Appliqué par les partis	Moins de 35 ans	Inconnu	Séparée	2,8	19,2
Hongrie	Appliqué par les partis	Inconnu	20	Séparée	2,0	29,4
Sénégal	Appliqué par les partis	Inconnu	20	Séparée	0,0	11
Angola	Appliqué par les partis	Inconnu	15	Séparée	0,6	11,1
Turquie	Appliqué par les partis	Inconnu	10	Séparée	0,2	8,8
Croatie	Appliqué par les partis	Inconnu	Inconnu	Séparée	2,7	21,9
Ukraine	Appliqué par les partis	Inconnu	Inconnu	Séparée	5,0	41,2

Ces politiques s'appliquent aux chambres uniques ou basses du parlement (sauf au Kenya, comme indiqué).

* 50 % des candidats figurant sur les listes des scrutins proportionnels doivent appartenir à différents secteurs, dont les jeunes.

** Dans les circonscriptions de quatre sièges au moins, un jeune candidat doit figurer parmi les quatre premiers de la liste.

*** Les femmes et les jeunes confondus.

**** Au moins 16 jeunes candidats doivent être désignés dans 4 circonscriptions électorales.



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Les hommes parlementaires sont plus nombreux que leurs homologues féminins dans toutes les classes d'âge.

SIGNE ENCOURAGEANT

Le déséquilibre entre les hommes et les femmes est moins prononcé parmi les parlementaires les plus jeunes, pour lesquels le rapport est de :

60:40

HOMMES

FEMMES

GENRE

2,2%

Les jeunes de moins de 30 ans représentent 2,2 % des 45 000 parlementaires du monde, en augmentation par rapport à 1,9 % en 2016.



Un peu plus de 30 % des chambres hautes du monde ne comptent aucun parlementaire de moins de 30 ans, en baisse par rapport à 80 % en 2016.

0%

76%

Parmi les chambres hautes du monde, 76 % ne comptent aucun parlementaire de moins de 30 ans, en baisse par rapport à 80 % en 2016.

ÂGE

La représentation des jeunes dans les parlements nationaux 2016



MOINS DE 30 ANS



1,6% → 1,9% → **2,2%**

2,2 % des parlementaires ont moins de 30 ans, en hausse par rapport à 1,6 % en 2014 et 1,9 % en 2016.

MOINS DE 40 ANS



12,9% → 14,2% → **15,5%**

15,5 pour cent des parlementaires ont moins de 40 ans, en hausse par rapport à 12,9 % en 2014 et 14,2 % en 2016.

MOINS DE 45 ANS



23,9% → 26% → **28,1%**

28,1 % des parlementaires ont moins de 45 ans, en hausse par rapport à 23,9 % en 2014 et 26 % en 2016.

MOINS DE 40 ANS

MOINS DE 30 ANS

QUOTAS

Comme en 2016, dans les pays où les quotas de jeunes existent, le pourcentage des parlementaires de moins de 30 ans est nettement inférieur à celui des moins de 40 ans.

L'âge auquel les citoyens peuvent se présenter aux élections parlementaires coïncide rarement avec l'âge légal pour voter.



65%

65 % des chambres imposent un "délai d'attente" entre l'âge de vote et l'âge pour être candidat.

Le délai d'attente est généralement plus long pour les chambres supérieures que pour les chambres uniques ou inférieures.



L'âge minimum requis pour les chambres hautes varie de 18 à 45 ans, avec une moyenne de 27,9 ans. **Le temps d'attente moyen est de 9,7 ans.**



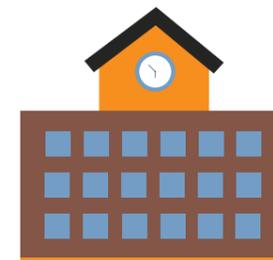
L'âge minimum requis pour les chambres uniques et les chambres basses varie de 17 à 40 ans, avec une moyenne de 21,4 ans. **Le temps d'attente moyen est de 3,4 ans.**

ÉLIGIBILITÉ



40,7%

Moins de la moitié des chambres prises en compte ont une **commission** parlementaire qui fait spécifiquement référence aux "jeunes".



72%

72 % des pays visés par l'étude disposent d'un parlement de jeunes, parfois officiellement rattaché au parlement national, mais souvent coordonné par des **organisations non gouvernementales**, des **ministères**, des **établissements scolaires** ou des **administrations locales**.

et conformément à laquelle une femme doit occuper au moins l'un des sièges réservés aux jeunes. La parité hommes-femmes est requise dans deux pays : le Rwanda et le Kenya.

Deux politiques – celle appliquée par les Philippines, qui est dotée de quotas légaux, et celle du Nicaragua, qui a des quotas prévus par les partis - ont adopté une approche mixte qui établit un quota unique pour les femmes et les jeunes confondus. Ailleurs, les quotas de jeunes et de sexe s'appliquent en parallèle mais séparément. La loi électorale mexicaine exige la parité parmi les candidats et, en plus, des quotas de jeunes ont été adoptés par deux partis politiques. Ce n'est qu'au Gabon qu'il existe des mesures en faveur de la jeunesse en l'absence de quotas de femmes.

Concernant les effets quantitatifs de ces mesures, comme le montre le tableau, de nombreux quotas semblent avoir un effet largement négligeable sur le pourcentage des parlementaires de moins de 30 ans, un tiers des pays seulement élisent plus de jeunes parlementaires par rapport à la moyenne, à savoir El Salvador, le Kirghizistan, la Lituanie, le Mexique, le Monténégro, la Roumanie, la Suède, la Tunisie et l'Ukraine. Ces pays élisent beaucoup plus de parlementaires de moins de 40 ans, ce qui suggère que l'âge des personnes bénéficiant de ces quotas est certainement susceptible de se rapprocher des limites supérieures de la classe concernée.

Recommandation

Les gouvernements, les parlements et les partis politiques doivent envisager la création de quotas de jeunes, pour améliorer la sélection des jeunes candidats et les faire mieux connaître, et l'adoption de seuils d'âge plus bas de manière à aider davantage de responsables politiques dans la vingtaine et la trentaine à se faire élire.

D'autres pays se sont intéressés à des propositions relatives aux quotas de jeunes, ce qui laisse penser qu'un nombre croissant de parlements et de partis politiques pourrait adopter de telles dispositions à l'avenir. Au Libéria, la chambre haute a adopté un projet de loi de discrimination positive en 2015 prévoyant de créer 21 nouveaux sièges : 15 pour les femmes, 3 pour les jeunes (au moins un devant être attribué à une jeune femme) et 3 pour les personnes handicapées. Cependant, après examen du projet de loi par la chambre haute, celle-ci ne prévoyait que sept nouveaux sièges : cinq pour les femmes, un pour les jeunes et un pour les personnes handicapées. Un compromis n'ayant pas été trouvé avant les élections et renouvellements parlementaires de 2017, le projet de loi est devenu caduc avant d'entrer en vigueur en tant que loi.

En 2017, le Costa Rica a élaboré un projet de loi conformément auquel les partis étaient tenus de faire en sorte qu'au moins 20 pour cent de leurs candidats aux élections législatives et locales soient âgés de 18 à 35 ans. Le Tribunal électoral suprême a rejeté cette proposition législative estimant qu'à la veille des élections il serait « trop compliqué » de la concilier avec la loi en vigueur sur la parité hommes-femmes et que le nombre de bureaux locaux était bien trop important. Toutefois, il a également laissé entendre qu'une telle réforme serait possible si elle était proposée à un stade plus précoce du cycle législatif suivant.

Un nombre croissant de pays, énumérés dans le tableau 6, appliquent également des quotas de jeunes dans le cadre d'élections locales. Bien que non exhaustive, puisque l'UIP ne recueille pas de données sur les élections infranationales, la liste énumère les pays qui ont pris des mesures concrètes pour impliquer davantage de jeunes dans la vie politique locale. Celle-ci, comme l'ont fait remarquer de nombreux jeunes parlementaires interrogés, peut aussi servir de tremplin vers des postes de portée nationale, car une expérience à ce niveau est souvent considérée comme une condition préalable à l'exercice des fonctions parlementaires.

Tableau 6

Quotas de jeunes pour les élections locales

Pays	Type de quota	Classe d'âge	Politique en matière de quota	Parité
Ouganda	Sièges réservés	Moins de 30 ans	4 sièges dans les assemblées locales	2 des 4 sièges à pourvoir par des femmes
Timor-Leste	Sièges réservés	Moins de 30 ans	2 sièges au sein de chaque conseil de village	1 homme et 1 femme
Sri Lanka	Légal	Moins de 35 ans	Quota global de 25 % pour les femmes et les jeunes	Quota global de 25 % pour les femmes et les jeunes
Tunisie	Légal	Moins de 35 ans	1 des trois candidats en tête de liste ; 1 de plus pour chaque série de 6 candidats.	La loi impose la parité hommes-femmes et l'alternance des sexes tout au long de de la liste
Pérou	Légal	Moins de 30 ans	20 % des candidats de toutes les listes de partis	Quota de 30 pour cent pour les femmes en tant que loi séparée

Recommandation

Les gouvernements, les parlements et les partis politiques doivent envisager de fixer des quotas de jeunes pour les élections locales afin de permettre aux jeunes d'acquérir une expérience politique avant d'accéder à des fonctions plus élevées.

Alors que certains jeunes parlementaires interrogés aux fins du présent rapport ont hésité à saluer les quotas comme une stratégie visant à stimuler la participation des jeunes, d'autres l'ont fait avec enthousiasme considérant les quotas comme le seul moyen d'obliger les partis à repenser leurs stratégies de recrutement et à accorder une plus grande priorité aux jeunes candidats. En outre, l'exemple provenant du Maroc révèle d'importantes différences entre les jeunes élus à des sièges ouverts et ceux qui obtiennent des sièges réservés. Ces derniers sont souvent très instruits et dévoués au service public, mais n'ont pas les liens sociaux nécessaires pour être nommés comme candidats en l'absence de sièges réservés. Parmi les 30 parlementaires qui occupaient de tels sièges après les élections de 2011, seuls trois ont réussi à faire la transition vers des sièges ouverts aux élections de 2016 ayant trouvé les réseaux et les ressources qui ont fait d'eux des candidats plus viables³⁵.

Les pays qui ont adopté des quotas de jeunes ont parcouru des voies différentes pour y arriver en considérant les propositions émanant de nombreuses sources, notamment de la société civile, des partis politiques et d'éminents dirigeants politiques. Les solutions adoptées en Ouganda, au Rwanda et au Kenya ainsi que la proposition formulée au Libéria ont vu le jour après que ces pays sont sortis d'un conflit armé. La Tunisie, le Maroc et l'Égypte ont mis en place des quotas de jeunes dans le cadre des réformes constitutionnelles promulguées après le Printemps arabe. Ces cas montrent que les quotas peuvent contribuer à une meilleure inclusion et donc à la stabilité au lendemain de troubles politiques³⁶. Au Maroc et au Pérou, les jeunes militants sociaux ont défendu avec ferveur les quotas de jeunes, présentés au Pérou comme une alternative à un système politique «gérontocratique»³⁷.

Les quotas de jeunes sont souvent adoptés en même temps que les quotas de femmes ou juste après³⁸. De nombreux pays sont désormais dotés d'une certaine forme de quota de sexe, ce qui donne la possibilité d'étendre la logique des quotas au-delà du sexe pour l'appliquer aux jeunes. Une telle stratégie a été consciemment adoptée par les jeunes du Parti social-démocrate suédois : ils ont demandé conseil aux femmes de leur parti, qui avaient obtenu l'adoption du quota de femmes des années auparavant, afin de tirer les leçons de leur expérience.

Les jeunes parlementaires se sont également inspirés des mesures prises par l'UIP pour promouvoir l'égalité des sexes et inclure les femmes dans la composition des délégations, des structures et des organes décisionnels. Leurs recommandations visant à renforcer la participation des jeunes à l'action de l'UIP ont été transmises au Conseil directeur de l'Organisation et celui-ci a approuvé plusieurs amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP en mars 2018 (voir l'encadré 1). Ces amendements encouragent les parlements et établissent des mesures d'incitation dans le but d'atteindre progressivement une part globale minimale de 25 pour cent de jeunes parlementaires lors des futures Assemblées de l'UIP.



Sous la houlette du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP, les Statuts de l'Organisation ont été modifiés en 2018 en vue d'encourager une plus grande participation des jeunes parlementaires aux Assemblées de l'UIP. (©Parlement russe)

Encadré 1

Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP

Statuts

Article 10.2: «Un Parlement membre peut inscrire un délégué supplémentaire si au moins un jeune parlementaire fait partie de la délégation, à condition que la délégation soit composée de représentants des deux sexes.»

Règlements

Article 22.1: «Deux représentants au plus de chaque délégation peuvent prendre la parole lors du débat général. Ils se partagent ce temps de parole comme ils l'entendent. Un parlementaire supplémentaire de chaque délégation peut prendre la parole lors du débat général, à condition qu'il ou elle soit un jeune parlementaire.»

Recommandation

Dans les pays où les quotas de sexe ont déjà été adoptés, les défenseurs de la représentation des jeunes doivent exploiter cet état de fait pour élaborer des campagnes en faveur des quotas de jeunes en tirant des leçons de l'expérience acquise grâce à la promotion de la participation des femmes à la vie politique.

L'introduction simultanée de quotas de femmes et de jeunes pose toutefois un dilemme pour les défenseurs d'une plus grande diversité dans la représentation politique. D'une part, le double comptage des jeunes femmes qui remplissent les deux conditions requises par les quotas permet de faire avancer les jeunes candidates, contrecarrant ainsi le problème de la double discrimination dont elles sont victimes. D'autre part, de telles politiques sont susceptibles d'être utilisées à mauvais escient par les élites (constituées principalement d'hommes plus âgés) qui pourront ainsi limiter le nombre de sièges qu'ils devraient autrement céder aux nouveaux arrivants. Par exemple, après les élections de 2014 en Tunisie, les femmes de moins de 45 ans occupaient plus de 80 pour cent des sièges détenus par leur classe d'âge. La part des hommes plus âgés est restée à peu près la même, tandis que celle des hommes plus jeunes et des femmes plus âgées a diminué³⁹.

Les quotas de jeunes comportent de plus en plus souvent des dispositions en faveur de la parité hommes-femmes, ce qui encourage l'élection de jeunes hommes et de jeunes femmes. Quant aux quotas en parallèle, qui permettent le double comptage, ils doivent être abordés avec prudence.

Une solution possible a été essayée par le Maroc. Le pays réservait 60 sièges aux femmes (tous âges confondus) et 30 sièges aux hommes de moins de 40 ans, ce qui favorisait l'élection de femmes plus âgées et d'hommes plus jeunes au détriment des femmes plus jeunes. Depuis une réforme de 2016, au moins une personne de chaque sexe doit désormais figurer sur les listes de jeunes présentées par les partis politiques.

Recommandation

Les gouvernements, les parlements et les partis doivent examiner la manière dont les quotas de jeunes et les quotas de sexe peuvent fonctionner soit ensemble, soit en parallèle pour avoir un effet positif sur la représentation des différents groupes d'âge et de sexe. Plus particulièrement, le double comptage des jeunes femmes peut saper les objectifs plus généraux de telles réformes en creusant les disparités au sein des groupes sous-représentés – jeunes femmes, jeunes hommes et femmes plus âgées –, tout en laissant les groupes surreprésentés – hommes plus âgés – retranchés sur leurs positions.

Ailes des partis réservées aux jeunes

Le renforcement des ailes des partis réservées aux jeunes – et en particulier de leur rôle dans le recrutement de jeunes candidats – est apparu au cours de nombreuses discussions plus qualitatives comme un moyen potentiellement efficace d'élire un plus grand nombre de jeunes parlementaires.

Une étude réalisée en Belgique illustre cette possibilité. Elle a montré que 41 pour cent des conseillers municipaux avaient commencé leur carrière politique en tant que jeunes militants au sein d'un parti⁴⁰ et que le fait d'être membre de l'aile réservée aux jeunes avait joué un rôle important au regard de leurs trajectoires politiques ultérieures. En moyenne, les anciens membres de l'aile réservée aux jeunes avaient été nommés pour la première fois comme candidats locaux à 31 ans et avaient occupé leur premier poste à 34 ans. Les autres répondants qui n'avaient pas de tels antécédents étaient devenus candidats à 39 ans et titulaires de fonctions à 42 ans. Etant donné que les possibilités d'avancement en politique sont limitées par les cycles électoraux, cette différence de huit ans peut compromettre considérablement les perspectives d'être élu, quel que soit le poste brigué. L'importance que revêt un début précoce en politique est corroborée aux Etats-Unis, où plus de la moitié des hauts dirigeants politiques – présidents, représentants, sénateurs ou gouverneurs – ont occupé leur premier poste électif avant l'âge de 35 ans⁴¹.

L'importance des ailes des partis réservées aux jeunes en ce qui concerne le recrutement tient aux réseaux politiques qu'elles entretiennent, ce qui augmente les chances de leurs membres d'obtenir des postes de leadership politique. Elles offrent également des possibilités de formation et peuvent renforcer la confiance qu'ont leurs membres en eux-mêmes sur le plan politique. De plus, dans certains partis, un membre de l'aile réservée aux jeunes peut siéger au sein de comités de mise en candidature, ce qui peut aider les organes compétents à recenser et à sélectionner des candidats plus jeunes. Cela étant, il ressort clairement des entretiens ce que les partis peuvent faire dans ce domaine : par exemple, allouer leurs ressources centrales aux travaux des ailes réservées aux jeunes, établir des règles concernant la participation des jeunes à leurs organes de direction et utiliser plus activement ces ailes comme un instrument au service du recrutement de candidats plus jeunes.

Les partis sont clairement incités à le faire : en Roumanie et en Espagne, les jeunes ont quitté les partis politiques établis pour former leurs propres partis, dont la plupart des membres élus avaient moins de 45 ans.

Recommandation

Les partis politiques doivent créer des ailes réservées aux jeunes. Lorsque de telles ailes existent déjà, les partis doivent leur consacrer plus d'énergie et de ressources, car elles peuvent servir de réservoir de recrutement principal pour les jeunes candidats. Des places prévues pour les jeunes représentants au sein des organes de direction des partis, y compris de leurs comités de mise en candidature, pourraient également contribuer à accroître l'engagement et l'influence des jeunes. Il faut veiller à ce que ces efforts tiennent compte de l'égalité des sexes.

Financement politique

Un deuxième facteur important est l'accès au financement politique. Dans de nombreux pays, une campagne efficace en vue d'une fonction politique exige des sommes d'argent considérables. Une étude réalisée aux Etats-Unis a révélé que la nécessité de collecter des fonds pour les campagnes politiques était le principal facteur dissuasif aux yeux des candidats potentiels (et revenait, selon certains répondants, à «vendre son âme») ⁴². De jeunes parlementaires du Malawi et du Niger ont expliqué que le financement inadéquat était un problème particulièrement grave pour les jeunes qui sont concernés par des taux de chômage élevés ou qui sont en train de terminer leurs études. Les titulaires à défier, quant à eux, ont accès à de l'argent liquide en abondance grâce à leurs relations politiques, à leurs richesses personnelles et aux ressources allouées par le parlement au travail de circonscription.

En revanche, certains jeunes parlementaires interrogés ont affirmé qu'ils n'avaient besoin que de peu d'argent personnel pour se présenter aux élections dans leur pays. Par exemple, les campagnes au Canada coûtent beaucoup moins cher qu'aux Etats-Unis en raison de limites strictes en matière de dépenses et de restrictions s'appliquant aux dons des entreprises. Les partis politiques en Suède couvrent toutes les dépenses de campagne, de sorte que les candidats n'ont pas besoin d'investir leurs ressources personnelles. De telles caractéristiques rendent la politique plus accessible à un large éventail de groupes, y compris les jeunes.

Dans certains pays, les jeunes candidats ont fait preuve de créativité pour contourner les obstacles financiers. Aux Emirats arabes unis, un jeune parlementaire a été élu après avoir mené sa campagne électorale exclusivement sur les plateformes offertes par les médias sociaux touchant un large public sans frais.

Recommandation

Il faut limiter les dépenses de campagne afin d'uniformiser les règles du jeu au bénéfice des nouveaux arrivants jeunes confrontés à des titulaires plus âgés et mieux financés. Une telle approche peut également améliorer la situation d'autres groupes sous-représentés, dont les femmes de tous âges. En guise de solution alternative, les partis peuvent allouer plus de fonds aux jeunes candidats et ainsi les encourager à se présenter.

Autonomiser les jeunes électeurs

La majeure partie de la réflexion ci-dessus porte sur les réformes politiques et institutionnelles en tant que moyen de faire progresser le recrutement et l'élection de jeunes parlementaires. Une autre possibilité est d'autonomiser les jeunes pour qu'ils prennent part à la sélection des candidats. Les jeunes ayant tendance à être exclus des cercles du pouvoir, ils n'ont généralement pas accès aux réseaux nécessaires pour influencer la sélection des candidats qui est souvent un processus décisionnel centralisé. L'ouverture de ce processus, par exemple grâce aux primaires, pourrait contribuer à briser ce cycle en encourageant davantage de jeunes à se présenter aux élections et en permettant aux jeunes membres du parti d'apporter leur soutien aux jeunes candidats.

Une expérience lors des élections locales de 2011 en Norvège a montré la manière dont l'autonomisation des jeunes électeurs pourrait avoir une incidence positive sur l'élection de jeunes candidats. Ces élections avaient un caractère inhabituel parce que, à titre expérimental, l'âge du vote avait été abaissé de 18 à 16 ans dans 20 municipalités du pays. Cette mesure, déployée en parallèle à des pratiques de sélection au sein des partis quasiment inchangées, a doublé le nombre de conseillers locaux âgés de 18 à 24 ans. Le vote préférentiel a fait en sorte que le choix s'est porté sur des jeunes plutôt que sur des candidats plus âgés se trouvant à une meilleure place sur les listes des partis. Les jeunes candidats ont été élus à des taux plus élevés dans les municipalités pilotes. Une part plus importante a également obtenu des fonctions grâce aux votes de préférence : 37,7 pour cent des 18-25 ans et 46,2 pour cent des 18-21 ans ⁴³.

Les discussions publiques sur le thème de la participation des jeunes peuvent également stimuler l'intérêt des jeunes, qu'il s'agisse de voter ou de se présenter aux élections. En 2011, la télévision publique norvégienne a organisé le premier débat entre des dirigeants d'organisations de partis de jeunes. Au Canada, l'appel du Premier ministre Justin Trudeau en faveur du «changement générationnel» a incité un plus grand nombre de jeunes à se présenter comme candidats. M. Trudeau a également créé le Conseil jeunesse du Premier ministre, un organe composé de 20 jeunes qui conseillent le Premier ministre et son gouvernement. Au Canada, de nombreux parlementaires ont par ailleurs établi leurs propres conseils de jeunes au sein de leurs circonscriptions. Au Nigéria, la campagne «Not Too Young to Run» visant à abaisser l'âge

d'éligibilité à de nombreux postes politiques a incité un certain nombre d'aspirants actuellement mineurs à commencer à préparer leur campagne en prévision de la réforme. Beaucoup ont même adopté le slogan «Not Too Young to Run» pour leurs matériels de campagne.

Recommandation

Les gouvernements, les parlements et les partis politiques doivent adopter des stratégies de sensibilisation à l'importance de la participation des jeunes à la vie politique. Celles-ci doivent par exemple inciter les dirigeants parlementaires à s'exprimer en faveur d'un plus grand nombre de jeunes en politique et prévoir des changements institutionnels qui permettront aux jeunes d'exercer une plus grande influence sur la sélection des candidats. L'UIP doit également mener une campagne internationale de sensibilisation et de mobilisation en faveur de la participation des jeunes à la vie politique en inspirant des débats et des mesures au niveau national.

Faciliter l'équilibre entre le travail et la vie privée

Une dernière préoccupation exprimée par de nombreux répondants au cours des consultations concernait l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée qui peut empêcher

les jeunes d'aspirer à des fonctions politiques. Les solutions possibles examinées étaient très similaires à celles présentées dans le *Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre*⁴⁴ et dans la publication de 2011 *Parlements sensibles au genre : étude mondiale des bonnes pratiques*⁴⁵. Parmi ces solutions, il était notamment proposé de tenir des réunions politiques à des moments favorables à la famille et dans des lieux accessibles à un large éventail de participants.

Pour s'adapter aux besoins des jeunes générations, les institutions parlementaires offrent de plus en plus souvent des services de garderie et des congés parentaux, aspects qui revêtent une importance particulière pour les jeunes parlementaires, hommes et femmes. En l'absence de telles dispositions, les intéressés peuvent réussir à se faire élire, mais leur carrière politique sera entravée par des contraintes dans ce domaine.

Recommandation

Les parlements doivent examiner la possibilité d'adopter les recommandations énoncées dans le Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre, y compris celles portant sur la modification des horaires de travail et la fourniture de services de garderie et de congés parentaux. Les partis politiques doivent également s'efforcer de tenir leurs réunions uniquement à des horaires et en des lieux qui conviennent à tous les membres.

Le nombre de jeunes qui se sont rendus aux urnes lors des élections générales de 2017 au Royaume-Uni a fortement progressé. (©Ray Tang/ Agence Anadolu)



Promouvoir la participation des jeunes aux travaux parlementaires

L'UIP appuie les parlements dans les efforts qu'ils déploient pour faciliter l'accès des jeunes à la prise de décisions politiques, autonomiser les jeunes parlementaires et les jeunes en général et intégrer le point de vue des jeunes dans la législation, les politiques et les processus. L'un des moyens de promouvoir la participation des jeunes aux travaux parlementaires consiste à créer des structures parlementaires pour les jeunes. Cette section analyse les données recueillies sur les organes parlementaires existants qui encouragent la participation des jeunes aux travaux des parlements nationaux.

Principales conclusions

- Les réseaux de jeunes et les forums de jeunes au parlement, tant formels qu'informels, sont de plus en plus nombreux à l'échelle mondiale. Aujourd'hui, 16,7 pour cent des parlements couverts dans ce rapport ont institué de tels réseaux et forums.
- Un peu moins de la moitié (40,7 %) des 193 chambres analysées sont dotées d'un comité ou d'un organe parlementaire chargé des questions relatives aux jeunes.

Le questionnaire sollicitait des informations sur les organes créés au sein des parlements pour promouvoir la participation des jeunes. D'après les données recueillies, de tels organes se donnent deux grands objectifs : 1) le renforcement des capacités des jeunes parlementaires ; et 2) la coordination des travaux sur les politiques en faveur de la jeunesse. Ces objectifs sont liés mais ne se recoupent pas totalement : le renforcement des capacités permet aux jeunes parlementaires de traiter un large éventail de questions politiques, tandis que, inversement, les préoccupations particulièrement pertinentes pour les jeunes peuvent être traitées par des parlementaires de tous âges dans un esprit de collaboration.

Réseaux et forums

Le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP a été créé en 2013 en tant que plateforme internationale dirigée par des jeunes parlementaires du monde entier. Son objectif est d'accroître la représentation des jeunes, d'autonomiser les jeunes parlementaires, de renforcer leur influence et d'intégrer le point de vue des jeunes dans l'élaboration des politiques par les parlements aux quatre coins du globe.

De plus en plus de parlements se dotent d'organes similaires. Certains sont des réseaux de jeunes parlementaires, qui mettent l'accent sur le rassemblement des jeunes parlementaires à des fins de création de réseaux et de renforcement des capacités. D'autres sont des forums traitant de questions relatives à la jeunesse, lesquels sollicitent des parlementaires de tous âges en vue de l'élaboration de réformes politiques et d'autres initiatives en faveur des jeunes.

Le tableau 7 présente la liste croissante des pays dont l'une ou les deux chambres du parlement sont dotées de réseaux et de forums de jeunes. Depuis le dernier rapport de l'UIP (2016), de nouveaux réseaux ont été mis en place en Afrique du Sud, en Fédération de Russie, au Pakistan, en République démocratique du Congo, en Somalie et en République-Unie de Tanzanie. D'autres réseaux sont en cours de création ou sont largement informels et ne portent pas de nom officiel, par exemple en Bolivie (État plurinational de), au Chili, au Ghana, au Japon, au Malawi et au Royaume-Uni. De nouveaux forums de jeunes ont été créés en Australie, en Fédération de Russie, en Pologne, en République de Corée et au Rwanda.

Tableau 7

Réseaux et forums de jeunes au parlement

Réseaux de jeunes parlementaires

Réseau de jeunes parlementaires (Cameroun)
Réseau de jeunes parlementaires (République démocratique du Congo)
Réseau de jeunes parlementaires (Equateur)
Réseau international de jeunes parlementaires (Finlande)
Intergroupe de jeunes de la Chambre des députés (Italie)
Association de jeunes parlementaires (Kenya)
Forum de jeunes parlementaires (Nigéria)
Forum de jeunes parlementaires (Pakistan)
Chambre des jeunes législateurs (Fédération de Russie)
Intergroupe des jeunes au Parlement (Somalie)
Intergroupe des jeunes parlementaires (Afrique du Sud)
Intergroupe des jeunes au Parlement (République-Unie de Tanzanie)

En cours de création (Ghana et Malawi)

Sans nom (État plurinational de Bolivie, Chili, Japon, Royaume-Uni)

Groupes consacrés à la jeunesse

Parlementaires amis de la santé mentale des jeunes (Australie)
Forum parlementaire sur les jeunes (Inde)
Intergroupe de promotion des politiques en faveur des jeunes (Israël)
Intergroupe pour l'éducation de la jeune génération (Pologne)
Forum parlementaire pour le développement des ressources humaines/Plan jeunesse 2.0 (République de Corée)
Intergroupe pour la consultation des jeunes (Fédération de Russie)
Réseau de parlementaires pour la population et le développement (Rwanda)
Intergroupe parlementaire enfance et jeunesse (Suisse)
Association de parlementaires œuvrant pour les enfants et les jeunes (Suriname)
Réseau parlementaire pour la prise en compte de la perspective des jeunes en politique (Suède)
Intergroupe chargé des questions concernant les jeunes (Royaume-Uni)

Recommandation

Les parlements et les jeunes parlementaires eux-mêmes doivent explorer la possibilité de créer un réseau de jeunes parlementaires et/ou s'intéresser à l'existence de questions touchant les jeunes dans leur pays qui pourraient bénéficier d'un plaidoyer collectif au parlement.

Commissions parlementaires

L'enquête de l'UIP cherchait à savoir si les pays avaient instauré «des organes parlementaires traitant des questions concernant les jeunes». Certains répondants ont répondu «oui», mais ont ensuite cité, par exemple, des commissions pour l'éducation qui existent dans tous les pays et dont les attributions ne se limitent pas spécifiquement aux jeunes.

L'analyse a révélé qu'un peu moins de la moitié (40,7 %) des 193 chambres analysées ont une commission ou un organe parlementaire dont le nom fait explicitement référence à la «jeunesse» ou à des termes connexes tels que «enfants», «adolescents» ou «jeunes». Les organes cités par la majorité des répondants (69) sont des commissions permanentes. Les commissions consacrées aux jeunes sont légèrement plus nombreuses dans les chambres uniques et les chambres basses (43,4 %).



Le nombre de forums et réseaux de jeunes parlementaires est en augmentation dans le monde.
(©Christian Diotte, service photo de la Chambre des Communes/HOC-CDC)

Recommandations

Faire de la participation des jeunes une priorité

- Les gouvernements, les parlements et les partis politiques des pays à forte population de jeunes doivent poursuivre les réformes institutionnelles destinées à corriger le déficit démocratique lié à la sous-représentation des jeunes, notamment celles qui consistent à abaisser l'âge d'éligibilité, à élaborer de nouvelles stratégies de recrutement, à établir des quotas de jeunes et à autonomiser les ailes des partis réservées aux jeunes.
- Les gouvernements, les parlements et les partis politiques soucieux d'accroître la présence des jeunes au parlement doivent remédier en priorité à la double discrimination subie par les femmes.

Mettre en place des quotas de jeunes efficaces

- Les gouvernements, les parlements et les partis politiques doivent envisager la création de quotas de jeunes pour améliorer la sélection des jeunes candidats et les faire mieux connaître, et l'adoption de seuils d'âge plus bas de manière à aider davantage de responsables politiques dans la vingtaine et la trentaine à se faire élire.
- Les gouvernements, les parlements et les partis politiques doivent envisager de fixer des quotas de jeunes pour les élections locales afin de permettre aux jeunes d'acquérir une expérience politique avant d'accéder à des fonctions plus élevées.
- Dans les pays où les quotas de sexe ont déjà été adoptés, les défenseurs de la représentation des jeunes doivent exploiter cet état de fait pour élaborer des campagnes en faveur des quotas de jeunes en tirant des leçons de l'expérience acquise grâce à la promotion de la participation des femmes à la vie politique.
- Les gouvernements, les parlements et les partis doivent examiner la manière dont les quotas de jeunes et les quotas de sexe peuvent fonctionner soit ensemble, soit en parallèle pour améliorer la représentation des différents groupes d'âge et de sexe. Plus particulièrement, le double comptage des jeunes femmes peut saper les objectifs plus généraux de telles réformes en creusant les disparités au sein des groupes sous-représentés – jeunes femmes, jeunes hommes et femmes plus âgées –, tout en laissant les groupes surreprésentés – hommes plus âgés – retranchés sur leurs positions.

Ouvrir la porte aux jeunes dans les partis et au niveau local

- Les partis politiques doivent créer des ailes réservées aux jeunes. Lorsque de telles ailes existent déjà, les partis doivent leur consacrer plus d'énergie et de ressources car elles peuvent servir de réservoir de recrutement principal pour les jeunes candidats. Des places prévues pour les jeunes représentants au sein des organes de direction des partis, y compris de leurs comités de mise en candidature, pourraient également contribuer à accroître l'engagement et l'influence des jeunes. Il faut veiller à ce que ces efforts tiennent compte de l'égalité des sexes.

- Il faut limiter les dépenses de campagne afin d'uniformiser les règles du jeu au bénéfice des nouveaux arrivants jeunes confrontés à des titulaires plus âgés et mieux financés. Une telle approche peut également améliorer la situation d'autres groupes sous-représentés, dont les femmes de tous âges. En guise de solution alternative, les partis peuvent allouer plus de fonds aux jeunes candidats et ainsi les encourager à se présenter.
- Les gouvernements, les parlements et les partis politiques doivent adopter des stratégies de sensibilisation à l'importance de la participation des jeunes à la vie politique. Celles-ci doivent par exemple inciter les dirigeants parlementaires à s'exprimer en faveur d'un plus grand nombre de jeunes en politique et prévoir des changements institutionnels qui permettront aux jeunes d'exercer une plus grande influence sur la sélection des candidats.

Autonomiser les jeunes parlementaires

- Les parlements doivent examiner la possibilité d'adopter les recommandations énoncées dans le Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre, y compris celles portant sur la modification des horaires de travail et la fourniture de services de garderie et de congés parentaux. Les partis politiques doivent également s'efforcer de tenir leurs réunions uniquement à des horaires et en des lieux qui conviennent à tous les membres.
- Les parlements et les jeunes parlementaires eux-mêmes doivent explorer la possibilité de créer un réseau de jeunes parlementaires et/ou s'intéresser à l'existence de questions touchant les jeunes dans leur pays qui pourraient bénéficier d'un plaidoyer collectif au parlement.

Pour l'UIP :

Convenir, au niveau international, d'une cible concernant la représentation des jeunes

- Il faut convenir, au niveau international, d'une cible concernant la représentation des jeunes tenant compte du contexte spécifique des différents pays et en particulier du nombre de jeunes dans leurs populations. Deux approches sont possibles :
 1. fixer des cibles variables en fonction du nombre – élevé, moyen, faible – de jeunes dans une population ; ou
 2. définir une formule pour que les pays puissent fixer leurs propres cibles correspondant, par exemple, à la moitié de la population de jeunes dans chaque groupe d'âge.
- Intégrer une disposition relative à la parité hommes-femmes dans toute cible convenue au niveau international pour la représentation des jeunes.

Continuer à faire connaître la question de la représentation des jeunes en politique

- L'UIP doit continuer à faire œuvre de sensibilisation, au niveau international, à la question de la représentation des jeunes en politique et à mobiliser des soutiens à cet égard afin d'inciter les pays à mener des débats et des actions.

ANNEXE 1

Parlementaires de moins de 30 ans de 150 pays (en pourcentage)

Chambres uniques et basses de parlement (147 chambres)		
Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 30 ans
1	Norvège	13,61
2	Suède	12,32
3	Saint-Marin	11,67
4	Gambie	10,34
5	Finlande	10,00
6	Monténégro	9,88
7	Venezuela (République bolivarienne du)	9,82
8	Autriche	8,74
9	Mexique	7,62
10	Andorre	7,14
11	Italie	6,59
12	Tunisie	6,45
13	Roumanie	6,38
14	Danemark	6,15
15	Ethiopie	6,10
16	Malte	5,97
17	Cuba	5,89
18	Suriname	5,88
19	Equateur	5,84
20	Chili	5,83
21	Bhoutan	5,56
21	Slovénie	5,56
23	France	5,55
24	Portugal	5,22
25	Somalie	5,21
26	République tchèque	5,03
27	Lettonie	5,00
28	Ukraine	4,99
29	Colombie	4,82
30	Islande	4,76
31	Kirghizistan	4,17
32	Brésil	3,90

Chambres uniques et basses de parlement (147 chambres)		
Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 30 ans
33	Kazakhstan	3,77
34	Costa Rica	3,51
35	Guatemala	3,38
36	Luxembourg	3,33
37	Uruguay	3,03
37	Zimbabwe	3,03
39	République de Moldova	3,00
40	Canada	2,96
41	Indonésie	2,86
42	Lituanie	2,84
43	Afrique du Sud	2,75
44	Croatie	2,65
45	Mongolie	2,63
45	Inde	2,63
47	Pologne	2,61
48	Allemagne	2,54
49	Bulgarie	2,51
50	Emirats arabes unis	2,50
50	Paraguay	2,50
52	Trinité-et-Tobago	2,44
53	Sri Lanka	2,39
54	Bosnie-Herzégovine	2,38
54	El Salvador	2,38
56	Argentine	2,33
57	Bolivie (Etat plurinational de)	2,31
58	Espagne	2,24
59	Albanie	2,13
60	Soudan	2,04
61	Hongrie	2,03
62	Belgique	2,00
62	Pays-Bas	2,00
62	Suisse	2,00
65	Congo	1,99

Chambres uniques et basses de parlement (147 chambres)

Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 30 ans
65	Irlande	1,99
67	Estonie	1,98
68	Royaume-Uni	1,91
69	Arménie	1,90
70	Viet Nam	1,81
71	Chypre	1,79
72	Israël	1,74
73	Philippines	1,71
74	Ex-République yougoslave de Macédoine	1,67
74	Nouvelle-Zélande	1,67
76	Afghanistan	1,63
77	Serbie	1,60
78	Ouzbékistan	1,57
79	Botswana	1,56
80	Maroc	1,55
81	Mali	1,36
82	Fédération de Russie	1,33
82	Maldives	1,33
84	Rwanda	1,25
85	Chine	1,24
86	Zambie	1,22
87	Niger	1,20
88	Ouganda	1,11
89	Pakistan	1,18
90	Algérie	1,09
90	Nicaragua	1,09
92	Egypte	1,01
93	Grèce	1,00
93	Guinée équatoriale	1,00
95	Burundi	0,94
96	Guinée	0,88
97	Jordanie	0,76
98	Géorgie	0,67
98	Slovaquie	0,67
100	République-Unie de Tanzanie	0,62
101	Angola	0,56
102	République arabe syrienne	0,38
103	Bangladesh	0,29
104	Myanmar	0,23
105	Turquie	0,19
106	Australie	0,00
106	Azerbaïdjan	0,00
106	Bahreïn	0,00

Chambres uniques et basses de parlement (147 chambres)

Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 30 ans
106	Bélarus	0,00
106	Bénin	0,00
106	Cabo Verde	0,00
106	Cambodge	0,00
106	Cameroun	0,00
106	Côte d'Ivoire	0,00
106	Etats-Unis d'Amérique	0,00
106	Fidji	0,00
106	Gabon	0,00
106	Ghana	0,00
106	Haïti	0,00
106	Iles Salomon	0,00
106	Iran (République islamique d')	0,00
106	Iraq	0,00
106	Jamaïque	0,00
106	Japon	0,00
106	Koweït	0,00
106	Liban	0,00
106	Malaisie	0,00
106	Micronésie (Etats fédérés de)	0,00
106	Monaco	0,00
106	Mozambique	0,00
106	Namibie	0,00
106	Nigéria	0,00
106	Oman	0,00
106	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,00
106	Pérou	0,00
106	Qatar	0,00
106	République de Corée	0,00
106	République démocratique du Congo	0,00
106	République dominicaine	0,00
106	Sao Tomé-et-Principe	0,00
106	Sénégal	0,00
106	Seychelles	0,00
106	Singapour	0,00
106	Tchad	0,00
106	Thaïlande	0,00
106	Timor-Leste	0,00
106	Tuvalu	0,00

Chambres hautes de parlement (55 chambres)		
Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 30 ans
1	Bhoutan	9,09
2	Slovénie	6,67
3	Mexique*	3,60
4	Autriche	3,28
5	Trinité-et-Tobago	3,23
6	Somalie	3,0
7	Kenya	2,99
8	Bolivie (Etat plurinational de)	2,78
9	Australie	2,74
10	Pays-Bas	2,67
11	Irlande	2,08
12	Belgique	1,67
13	Malaisie	1,61
14	Espagne	1,50
15	Myanmar	0,5
16	Afghanistan	0,0
16	Algérie	0,0
16	Allemagne	0,0
16	Argentine	0,0
16	Autriche	0,0
16	Bahreïn	0,0
16	Bélarus	0,0
16	Bosnie-Herzégovine	0,0
16	Brésil	0,0
16	Burundi	0,0
16	Cambodge	0,0
16	Canada	0,0
16	Chili	0,0
16	Colombie	0,0
16	Congo	0,0
16	Etats-Unis d'Amérique	0,0
16	Fédération de Russie	0,0
16	France	0,0
16	Gabon	0,0
16	Guinée équatoriale	0,0
16	Haïti	0,0
16	Inde	0,0
16	Italie	0,0
16	Jamaïque	0,0
16	Japon	0,0
16	Kazakhstan	0,0
16	Namibie	0,0
16	Nigéria	0,0

Chambres hautes de parlement (55 chambres)		
Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 30 ans
16	Ouzbékistan	0,0
16	Pakistan	0,0
16	Paraguay	0,0
16	Philippines	0,0
16	Pologne	0,0
16	République démocratique du Congo	0,0
16	République tchèque	0,0
16	Roumanie	0,0
16	Royaume-Uni	0,0
16	Rwanda	0,0
16	Suisse	0,0
16	Uruguay	0,0
16	Zimbabwe	0,0

*Sur la base des résultats préliminaires du 20 juillet 2018.

ANNEXE 2

Parlementaires de moins de 40 ans de 150 pays (en pourcentage)

Chambres uniques et basses de parlement (147 chambres)

Chambres basses		
Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 40 ans
1	Danemark	41,34
2	Ukraine	41,21
3	Andorre	39,29
4	Saint-Marin	36,67
5	Gambie	36,21
6	Bhoutan	36,11
7	Finlande	36,00
8	Mexique	35,67
9	Ethiopie	35,37
10	Roumanie	35,26
11	Kirghizistan	35,00
12	Norvège	34,91
13	Seychelles	34,38
14	Equateur	34,31
15	Suède	34,10
16	Cabo Verde	33,33
16	Pays-Bas	33,33
18	Italie	32,81
19	Monténégro	30,86
20	Géorgie	30,67
21	Colombie	29,52
22	Hongrie	29,44
23	République tchèque	29,15
24	Belgique	28,67
25	Ouzbékistan	28,35
26	Ex-République yougoslave de Macédoine	28,33
27	Venezuela (République bolivarienne du)	27,61
28	Bolivie (Etat plurinational de)	26,92
29	Malte	26,87
30	Chili	26,67
31	Afghanistan	25,71
32	Autriche	25,68

Chambres basses		
Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 40 ans
33	Slovénie	25,56
34	Burundi	25,47
35	Portugal	25,22
36	Oman	24,71
37	Serbie	24,40
38	Maldives	24,00
39	Arménie	23,81
40	Estonie	23,76
41	Suriname	23,53
42	France	23,22
43	Bulgarie	23,01
44	Tunisie	22,58
45	Rwanda	22,50
46	République de Moldova	22,00
47	Botswana	21,88
47	Ouganda	21,88
49	Croatie	21,85
50	Singapour	21,74
51	Nouvelle-Zélande	21,67
52	Paraguay	21,25
53	Uruguay	21,21
54	Islande	20,63
55	Emirats arabes unis	20,00
55	Israël	20,00
57	Espagne	19,61
58	Costa Rica	19,30
59	Lituanie	19,15
60	Pologne	19,13
61	Bosnie-Herzégovine	19,05
62	Lettonie	19,00
62	Suisse	19,00
64	Somalie	18,96
65	Brésil	18,91

Chambres basses		
Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 40 ans
66	Guatemala	18,24
67	Koweït	18,00
68	Indonésie	17,86
69	Allemagne	17,59
70	Royaume-Uni	17,38
71	Mozambique	17,20
72	Canada	17,11
73	Algérie	16,74
74	Slovaquie	16,67
75	Cuba	16,53
76	Sao Tomé-et-Principe	16,36
77	Albanie	16,31
78	Irlande	15,89
79	Mongolie	15,79
80	Zimbabwe	15,76
81	Philippines	15,75
82	Afrique du Sud	15,50
83	Inde	15,01
84	Maroc	14,73
85	Haïti	14,53
86	El Salvador	14,29
87	Australie	14,19
88	Nicaragua	14,13
89	Fidji	14,00
90	Fédération de Russie	13,56
91	Myanmar	13,36
92	Iraq	13,25
93	Ghana	13,09
94	Zambie	12,80
95	Bahreïn	12,50
95	Chypre	12,50
97	Argentine	12,45
98	Sri Lanka	12,44
99	Pérou	12,31
100	Viet Nam	12,30
101	Malaisie	12,16
102	Tchad	12,02
103	Grèce	12,00
104	Congo	11,92
105	Egypte	11,76
106	Luxembourg	11,67
107	Pakistan	11,54
108	Cambodge	11,48
109	Angola	11,11

Chambres basses		
Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 40 ans
109	Nigéria	11,11
111	Sénégal	11,04
112	République-Unie de Tanzanie	10,84
113	Namibie	10,58
114	Azerbaïdjan	10,00
115	Jordanie	9,92
116	République démocratique du Congo	9,80
117	Soudan	9,52
118	Papouasie-Nouvelle-Guinée	9,21
119	République arabe syrienne	9,20
120	Cote d'Ivoire	8,84
120	Mali	8,84
122	Turquie	8,75
123	Gabon	8,62
124	République dominicaine	8,60
125	Japon	8,39
126	Guinée équatoriale	8,00
127	Kazakhstan	7,55
128	Trinité-et-Tobago	7,32
129	Iran (République islamique d')	7,02
130	Etats-Unis d'Amérique	6,67
131	Niger	6,63
132	Timor-Leste	6,45
133	Liban	6,25
134	Bangladesh	5,71
134	Qatar	5,71
136	Chine	5,61
137	Bélarus	5,50
138	Jamaïque	5,38
139	Guinée	5,26
140	Iles Salomon	4,88
141	Cameroun	3,89
142	Bénin	2,41
143	République de Corée	2,33
144	Micronésie (Etats fédérés de)	0,00
144	Monaco	0,00
144	Thaïlande	0,00
144	Tuvalu	0,00

Chambres hautes (55 chambres)		
Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 40 ans
1	Bhoutan	54,55
2	Kenya	26,87
3	Myanmar	21,43
4	Somalie	20,37
5	Belgique	20,00
6	Jamaïque	19,05
7	Slovénie	18,89
8	Allemagne	18,50
9	Mexique*	17,12
10	Colombie	16,83
11	Bolivie (Etat plurinational de)	16,67
12	Afghanistan	16,18
13	Espagne	15,41
14	Irlande	14,58
15	Bosnie-Herzégovine	13,33
16	Autriche	13,11
17	Australie	12,33
18	Pays-Bas	12,00
19	Roumanie	11,03
20	Burundi	10,26
21	Malaisie	9,68
22	Pakistan	9,62
23	Namibie	9,30
24	Suisse	8,70
25	Fédération de Russie	8,59
26	Trinité-et-Tobago	6,45
27	Japon	6,20
28	Guinée équatoriale	6,10
29	Chili	5,26
30	Bélarus	5,17
31	Bahreïn	5,00
32	Algérie	4,29
33	Philippines	4,17
34	Pologne	3,09
35	Argentine	2,78
36	Inde	2,51
37	Brésil	2,47
37	République tchèque	2,47
39	Paraguay	2,17
40	Etats-Unis d'Amérique	2,00
41	France	1,74
42	Royaume-Uni	0,58
43	Italie	0,31
44	Cambodge	0,00

Chambres hautes (55 chambres)		
Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 40 ans
44	Canada	0,00
44	Congo	0,00
44	Gabon	0,00
44	Haiti	0,00
44	Kazakhstan	0,00
44	Nigéria	0,00
44	Ouzbékistan	0,00
44	République démocratique du Congo	0,00
44	Rwanda	0,00
44	Uruguay	0,00
44	Zimbabwe	0,00

* Sur la base des résultats préliminaires du 20 juillet 2018.

ANNEXE 3

Parlementaires de moins de 45 ans de 150 pays (en pourcentage)

Chambres uniques et basses de parlement (147 chambres)		
Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 45 ans
1	Ukraine	64,43
2	Ethiopie	63,62
3	Andorre	60,71
4	Seychelles	59,38
5	Saint-Marin	58,33
6	Gambie	56,90
7	Bhoutan	55,56
8	Pays-Bas	55,33
9	Kirghizistan	54,17
10	Oman	54,12
11	Danemark	53,63
12	Mexique	53,31
13	Géorgie	52,00
14	Roumanie	51,67
15	Belgique	49,33
16	Afghanistan	48,57
17	Ex-République yougoslave de Macédoine	48,33
18	Suède	48,14
19	Ouzbékistan	48,03
20	Guinée équatoriale	48,00
21	Finlande	47,00
22	Colombie	46,99
23	Equateur	46,72
24	Malte	46,27
25	Paraguay	46,25
26	Cabo Verde	45,83
27	Norvège	45,56
28	Portugal	45,22
29	Italie	45,21
30	Slovénie	44,44
31	Bolivie (Etat plurinational de)	43,85
32	Mongolie	43,42

Chambres uniques et basses de parlement (147 chambres)		
Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 45 ans
33	Croatie	43,05
34	République tchèque	42,71
35	Maldives	42,67
36	Jamaïque	41,94
37	Bulgarie	41,42
38	Haïti	41,03
39	Ouganda	41,00
40	Hongrie	40,61
41	Venezuela (République bolivarienne du)	40,49
42	Emirats arabes unis	40,00
42	Rwanda	40,00
44	Burundi	39,62
45	Cuba	39,28
46	Suriname	39,22
47	Chili	38,33
48	Singapour	38,04
49	Lettonie	38,00
50	Indonésie	37,68
51	Serbie	37,60
52	Albanie	37,59
53	Botswana	37,50
54	Guatemala	37,16
55	Monténégro	37,04
56	France	36,92
57	Islande	36,51
58	Tunisie	36,41
59	Arménie	36,19
60	Autriche	36,07
61	République de Moldova	36,00
62	Zambie	35,98
63	Nouvelle-Zélande	35,83
64	Estonie	35,64

Chambres uniques et basses de parlement (147 chambres)		
Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 45 ans
65	Algérie	34,35
66	Irlande	33,77
67	Costa Rica	33,33
68	Australie	33,11
69	Israël	33,04
70	Sao Tomé-et-Principe	32,73
71	Iles Salomon	31,71
72	Slovaquie	31,33
73	Somalie	31,28
74	Espagne	30,53
75	Pologne	30,43
76	Royaume-Uni	30,30
77	Bahreïn	30,00
77	Koweït	30,00
77	Suisse	30,00
80	El Salvador	29,76
81	Sri Lanka	29,67
82	Brésil	29,43
83	Allemagne	29,16
84	Zimbabwe	29,09
85	Maroc	28,68
86	Lituanie	28,37
87	Ghana	28,00
88	Niger	27,71
89	Uruguay	27,27
90	Myanmar	27,19
91	Iraq	27,13
92	République démocratique du Congo	26,60
93	Pakistan	26,33
94	Afrique du Sud	26,25
95	Pérou	26,15
96	Philippines	26,03
97	Nigéria	25,83
98	Canada	25,33
99	Inde	25,14
100	Fédération de Russie	25,11
101	Chypre	25,00
102	Jordanie	24,43
103	Mozambique	24,40
104	Timor-Leste	24,19
105	République-Unie de Tanzanie	24,15
106	Tchad	22,95

Chambres uniques et basses de parlement (147 chambres)		
Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 45 ans
107	Malaisie	22,52
108	Argentine	22,18
108	Viet Nam	22,18
110	Japon	22,15
111	Trinité-et-Tobago	21,95
112	République arabe syrienne	21,84
113	Luxembourg	21,67
114	Turquie	21,60
115	Egypte	21,51
116	Mali	21,09
117	Grèce	21,00
118	Congo	20,53
119	Cote d'Ivoire	20,08
120	Fidji	20,00
121	Papouasie-Nouvelle-Guinée	19,74
122	Bosnie-Herzégovine	19,05
122	Soudan	19,05
124	Cambodge	18,85
125	Nicaragua	18,48
126	Sénégal	18,40
127	Iran (République islamique d')	18,25
128	Angola	17,78
129	Azerbaïdjan	17,50
130	Cameroun	17,22
131	Gabon	16,38
132	République dominicaine	16,13
133	Bangladesh	15,14
134	Etats-Unis d'Amérique	14,25
135	Namibie	13,46
136	Monaco	12,50
137	Bélarus	11,93
138	Chine	11,56
139	Kazakhstan	11,32
140	Guinée	9,65
141	Bénin	9,64
142	Liban	9,38
143	République de Corée	6,33
144	Qatar	5,71
145	Micronésie (Etats fédérés de)	0,00
145	Thaïlande	0,00
145	Tuvalu	0,00

Chambres hautes (55 chambres)		
Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 45 ans
1	Bhoutan	81,82
2	Kenya	41,79
3	Afghanistan	41,18
4	Burundi	38,46
5	Belgique	36,67
6	Allemagne	36,42
7	Roumanie	34,56
8	Mexique*	34,23
9	Bolivie (Etat plurinational de)	33,33
9	Jamaïque	33,33
11	Myanmar	32,59
12	Namibie	32,56
13	Slovénie	32,22
14	Irlande	31,25
15	Somalie	29,63
16	Philippines	29,17
17	Espagne	28,95
18	Colombie	27,72
19	Uruguay	23,33
20	Australie	23,29
21	Trinité-et-Tobago	22,58
22	Italie	21,88
23	Autriche	21,31
24	Pakistan	21,15
25	Haïti	20,00
26	Pays-Bas	18,67
27	Chili	18,42
28	Argentine	16,67
29	Japon	16,53
30	Malaisie	16,13
31	Paraguay	15,22
32	Bahreïn	15,00
33	Bélarus	13,79
34	Bosnie-Herzégovine	13,33
35	Fédération de Russie	12,27
36	Guinée équatoriale	12,10
37	Rwanda	11,54
38	Etats-Unis d'Amérique	11,00
39	Suisse	8,70
40	Pologne	8,25
41	Brésil	7,41
42	Nigéria	7,34
43	Algérie	7,14
44	France	6,38

Chambres hautes (55 chambres)		
Rang	Pays	% de parlementaires de moins de 45 ans
45	Inde	6,28
46	Zimbabwe	6,25
47	République tchèque	6,17
48	Ouzbékistan	4,82
49	Cambodge	3,39
50	République démocratique du Congo	2,94
51	Royaume-Uni	2,21
52	Canada	1,01
53	Gabon	1,00
54	Congo	0,00
54	Kazakhstan	0,00

* Sur la base des résultats préliminaires du 20 juillet 2018.

ANNEXE 4

Résultats d'élections et de renouvellements parlementaires en 2017

Pays	Chambre	Variation du pourcentage de parlementaires (en points de%)		
		de moins de 45 ans	de moins de 40 ans	de moins de 30 ans
Arménie	Basse	4,9	2,4	1,1
Australie	Basse	3,5	0,0	-0,4
Autriche	Basse	9,8	7,7	4,4
Azerbaïdjan	Basse	6,6	5,8	0,0
Bahreïn	Basse	-18,7	-10,6	0,0
Bulgarie	Basse	-6,5	-5,7	-0,8
Cabo Verde	Basse	11,1	13,9	0,0
Canada	Basse	1,1	3,0	-1,8
Chypre	Basse	16,1	10,7	1,8
Croatie	Basse	15,2	7,3	2,0
Equateur	Basse	-8,0	-3,6	-5,1
Espagne	Basse	4,5	5,6	1,4
Ex-République yougoslave de Macédoine	Basse	2,0	-4,2	-4,8
France	Basse	21,4	15,7	5,4
Gambie	Basse	22,4	29,3	6,9
Géorgie	Basse	14,8	10,4	-2,0
Haïti	Basse	-5,0	-7,9	0,0
Inde	Basse	2,2	2,4	0,4
Irlande	Basse	1,5	-2,4	0,8
Islande	Basse	4,8	0,0	1,6
Israël	Basse	4,3	2,6	0,0
Japon	Basse	-2,8	-4,3	-0,8
Kazakhstan	Basse	4,7	5,7	3,8
Koweït	Basse	11,3	13,8	0,0
Lituanie	Basse	9,2	7,1	2,1
Malaisie	Basse	2,7	1,4	0,0
Malte	Unique	9,1	6,9	3,1
Mongolie	Basse	14,8	1,5	2,6
Monténégro	Basse	10,8	15,9	8,6
Myanmar	Basse	7,5	3,2	-0,2
Niger	Basse	7,4	-2,2	-0,6
Norvège	Basse	7,1	7,7	3,6
Nouvelle-Zélande	Basse	0,2	4,3	-0,1

Pays	Chambre	Variation du pourcentage de parlementaires (en points de%)		
		de moins de 45 ans	de moins de 40 ans	de moins de 30 ans
Oman	Basse	-11,8	-7,1	0,0
Pays-Bas	Basse	4,7	6,7	-0,7
Pologne	Basse	4,0	4,9	0,6
Portugal	Basse	3,5	2,2	3,0
République tchèque	Basse	13,2	12,1	3,0
Roumanie	Basse	7,9	-1,1	0,0
Royaume-Uni	Basse	-6,8	-2,6	-1,2
Saint-Marin	Basse	5,0	0,0	8,3
Sénégal	Basse	-3,6	-0,3	0,0
Serbie	Basse	-7,2	-6,8	-3,2
Suisse	Basse	6,0	4,0	0,5
Venezuela (République bolivarienne du)	Basse	16,7	13,6	7,4
Viet Nam	Basse	7,0	3,7	0,6
Zambie	Basse	8,7	2,4	0,6
Afghanistan	Haute	2,9	7,4	0,0
Australie	Haute	-1,7	2,0	2,7
Autriche	Haute	3,3	4,9	3,3
Burundi	Haute	9,2	2,9	0,0
Canada	Haute	-1,4	-1,2	0,0
Espagne	Haute	9,6	5,2	0,4
France	Haute	3,2	0,9	0,0
Inde	Haute	-3,1	-0,5	0,0
Irlande	Haute	4,1	-4,1	0,4
Japon	Haute	-0,4	-3,3	0,0
Kenya	Haute	10,9	6,3	-2,9
Malaisie	Haute	6,5	4,8	1,6
Myanmar	Haute	10,5	9,9	-0,5
Namibie	Haute	9,5	5,5	0,0
Roumanie	Haute	7,9	-1,1	0,0
Suisse	Haute	0,0	4,3	0,0

ANNEXE 5

Questionnaire de l'enquête

Questionnaire sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux

La présente enquête vise à connaître le nombre de parlementaires de moins de 45 ans. Elle permettra par ailleurs de recueillir des informations sur les dispositifs spéciaux mis en place pour accroître la représentation des jeunes dans les parlements nationaux (soit par des mesures d'incitation, soit par des mesures de facilitation).

L'enquête porte sur les jeunes membres des parlements nationaux, et non sur les membres des parlements de jeunes¹. Veuillez noter que seule la question 9 concerne les parlements de jeunes.

Les conclusions de l'enquête seront utilisées dans le rapport 2018 de l'UIP intitulé *La représentation des jeunes dans les parlements nationaux*.

Pays _____

Parlement/Chambre _____

[Pour les parlements bicaméraux, prière de remplir un questionnaire par chambre.]

Répondant [nom/titre] _____

Courriel _____

Date _____

Prière de remplir le présent questionnaire et de le renvoyer au Secrétariat de l'UIP avant le 15 Novembre 2017, par courriel à postbox@ipu.org ou par fax au +41 22 919 41 60. Pour toute question, prière de contacter postbox@ipu.org.

1 Un parlement des jeunes est une enceinte – indépendante des jeunes parlementaires – qui a pour objet d'impliquer les jeunes et de les familiariser avec les processus et pratiques démocratiques.

1. Veuillez indiquer le nombre de parlementaires par groupe d'âge (au moment de leur élection) :

Groupe d'âge (année de naissance)	Total	Hommes	Femmes
18-20 (1999-1997)			
21-30 (1996-1987)			
31-40 (1986-1977)			
41-45 (1976-1972)			
46-50 (1971-1967)			
51-60 (1966-1957)			
61-70 (1956-1947)			
71-80 (1946-1937)			
81-90 (1936-1927)			
91 et plus (1926 et avant)			

2. Veuillez indiquer le nom et les coordonnées du plus jeune membre de la chambre/du Parlement :

Nom _____
H F
Année de naissance/âge au moment de l'élection _____
Année d'élection/de nomination _____
Téléphone _____
Courriel _____

3. Veuillez compléter les données ci-après :

Age requis pour voter _____
Age requis pour se présenter aux élections _____

Question subsidiaire : L'une de ces conditions a-t-elle été modifiée récemment ?

Oui Non

Dans l'affirmative, quel était l'âge prévu auparavant ? Veuillez préciser (par exemple si l'âge requis pour se présenter aux élections législatives a été abaissé, veuillez indiquer quel était l'âge requis auparavant).

4. Existe-t-il des mesures pour faciliter l'élection/la nomination de jeunes parlementaires ?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez répondre aux questions ci-après :

Qu'est-ce qui définit un « jeune » (par exemple, si la loi prévoit des quotas, quelle limite d'âge fixe-t-elle) ?

Age ou groupe d'âge : _____

Quelles sont les mesures spéciales en vigueur ?

Mesure	Oui	Non	Ne sait pas
Sièges réservés ²			
Quotas légaux applicables aux candidats ³			
Quotas des partis politiques ⁴			
Autres mesures			
<i>Si vous avez répondu « autres mesures », veuillez préciser :</i>			

2 Politique/Loi garantissant aux jeunes un nombre minimum de sièges au Parlement.

3 Politique/Loi obligeant tous les partis à désigner un certain pourcentage de jeunes parmi leurs candidats.

4 Politiques adoptées par les partis politiques, de leur propre initiative, et consistant à désigner un certain pourcentage de jeunes parmi leurs candidats.

Veillez donner des précisions sur les mesures en vigueur.

Nombre de sièges et/ou pourcentage de candidats : _____

(s'il y a plusieurs mesures, prière de répondre séparément pour chaque mesure)

Année d'adoption (si connue): _____

Année de modification (le cas échéant): _____

Modes de désignation : _____

(scrutin distinct, même mode de désignation que pour les autres candidats, désignation par les organisations de la jeunesse; veuillez donner des explications aussi précises que possible)

Source : _____

(disposition constitutionnelle, loi électorale, statuts des partis; veuillez donner des explications aussi précises que possible)

Renseignements additionnels : _____

5. D'autres initiatives ont-elles été prises dans le pays pour promouvoir la représentation des jeunes au Parlement ?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser :

6. Existe-t-il un forum ou un réseau de jeunes parlementaires au sein du Parlement ?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions sur ce forum ou réseau :

Nom du groupe : _____

S'agit-il d'un groupe formel⁵ ou informel⁶ : _____

Année de création (si connue): _____

7. Y a-t-il au sein du Parlement un forum ou réseau traitant des questions qui concernent les jeunes ?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser :

Nom du groupe : _____

S'agit-il d'un groupe formel⁷ ou informel⁸ : _____

Année de création (si connue): _____

5 Formel signifie rattaché au Parlement.

6 Informel signifie non rattaché au Parlement.

7 Formel signifie rattaché au Parlement.

8 Informel signifie non rattaché au Parlement.

8. Y a-t-il des organes parlementaires traitant des questions qui concernent les jeunes? (Ces organes peuvent également traiter d'autres questions – il peut s'agir par exemple d'une Commission des femmes, des jeunes et des sports.)

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez répondre aux questions ci-après :

Quelle est la nature de ce ou ces organes parlementaires ?

Type	Oui	Non
------	-----	-----

Commission permanente⁹

Commission ad hoc

Autre

Si vous avez répondu «autre», veuillez préciser :

Veuillez donner des précisions sur ce ou ces organes.

Nom : _____

Président(e) (nom, sexe, âge) : _____

Dimension (nombre de membres) : _____

Nombre d'hommes : _____

Nombre de femmes : _____

Nombre de membres de moins de 45 ans : _____

9. Y a-t-il un parlement des jeunes dans votre pays ?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser :

Nom : _____

S'agit-il d'un parlement formel¹⁰ ou informel¹¹ (veuillez préciser) : _____

Groupe d'âge visé (exemple : moins de 25 ans, 18-30 ans) : _____

Dimension (nombre de membres) : _____

Nombre d'hommes/de garçons : _____

Nombre de femmes/de filles : _____

Mode de désignation (scrutin public, nomination, etc.) : _____

Objet (objectifs énoncés) : _____

Activités et fréquence : _____

Site web (le cas échéant) : _____

Autres renseignements : _____

9 Commission ou sous-commission parlementaire, etc.

10 Formel signifie rattaché au Parlement.

11 Informel signifie non rattaché au Parlement.

ANNEXE 6

Liste des parlements ayant répondu à l'enquête

Questionnaires

Afghanistan*	Haute
Afrique du Sud	Basse
Albanie	Basse
Algérie	Basse
Algérie	Haute
Allemagne	Basse
Allemagne	Haute
Andorre	Basse
Angola*	Basse
Argentine	Basse
Argentine	Haute
Arménie*	Basse
Australie*	Basse
Australie*	Haute
Autriche*	Basse
Autriche*	Haute
Azerbaïdjan*	Basse
Bahreïn*	Basse
Bahreïn*	Haute
Bangladesh	Basse
Bélarus	Haute
Belgique	Basse
Belgique	Haute
Bénin*	Basse
Bhoutan	Basse
Bosnie-Herzégovine	Haute
Botswana*	Basse
Brésil	Basse
Brésil	Haute
Bulgarie*	Basse
Burundi	Basse
Burundi*	Haute
Cabo Verde	Basse
Cambodge	Basse

Cameroun	Basse
Canada*	Basse
Canada*	Haute
Chili	Basse
Chine	Basse
Chypre*	Basse
Colombie*	Basse
Colombie*	Haute
Congo*	Basse
Congo*	Haute
Costa Rica	Basse
Côte d'Ivoire	Basse
Croatie	Basse
Cuba	Basse
Danemark	Basse
Egypte*	Basse
El Salvador*	Basse
Emirats arabes unis	Basse
Equateur*	Basse
Espagne*	Basse
Espagne*	Haute
Estonie	Basse
Ex-République yougoslave de Macédoine*	Basse
Fédération de Russie	Haute
Fidji*	Basse
Finlande	Basse
France*	Basse
France*	Haute
Gabon	Basse
Gambie*	Basse
Géorgie*	Basse
Grèce	Basse
Guinée	Basse
Guinée équatoriale	Basse
Guinée équatoriale*	Haute

Haïti*	Basse
Hongrie	Basse
Inde*	Basse
Inde*	Haute
Indonésie	Basse
Irlande*	Basse
Irlande*	Haute
Islande*	Basse
Israël*	Basse
Jamaïque*	Basse
Jamaïque*	Haute
Japon*	Basse
Japon*	Haute
Jordanie*	Basse
Kazakhstan*	Basse
Kenya*	Haute
Kirghizistan	Basse
Koweït*	Basse
Lettonie	Basse
Liban	Basse
Lituanie*	Basse
Luxembourg	Basse
Malaisie*	Basse
Malaisie*	Haute
Maldives*	Basse
Mali*	Basse
Malte*	Basse
Maroc	Basse
Mexique*	Basse
Mexique*	Haute
Monaco	Basse
Mongolie*	Basse
Monténégro*	Basse
Mozambique	Basse
Myanmar*	Haute
Myanmar*	Basse
Namibie	Basse
Namibie*	Haute
Nicaragua	Basse
Niger*	Basse
Nigéria	Basse
Nigéria	Haute
Norvège*	Basse
Nouvelle-Zélande*	Basse
Oman*	Basse
Ouganda	Basse

Pakistan*	Basse
Pakistan*	Haute
Papouasie-Nouvelle-Guinée*	Basse
Paraguay	Basse
Paraguay	Haute
Pays-Bas*	Basse
Pays-Bas	Haute
Pérou	Basse
Philippines	Basse
Philippines	Haute
Pologne*	Basse
Pologne*	Haute
Portugal*	Basse
Qatar	Basse
République de Corée	Basse
République démocratique du Congo*	Haute
République tchèque*	Basse
République tchèque	Haute
Roumanie*	Basse
Roumanie*	Haute
Royaume-Uni*	Basse
Royaume-Uni	Haute
Rwanda	Basse
Rwanda	Haute
Saint-Marin*	Basse
Sao Tomé-et-Principe	Basse
Sénégal*	Basse
Serbie*	Basse
Singapour	Basse
Slovénie*	Basse
Slovénie*	Haute
Somalie	Basse
Somalie*	Haute
Soudan	Basse
Sri Lanka	Basse
Suède	Basse
Suisse*	Basse
Suisse*	Haute
Suriname	Basse
Tchad	Basse
Thaïlande	Basse
Trinité-et-Tobago	Basse
Trinité-et-Tobago	Haute
Tunisie	Basse
Turquie**	Basse
Tuvalu	Basse

Ukraine*	Basse
Uruguay	Basse
Uruguay	Haute
Venezuela (République bolivarienne du)*	Basse
Viet Nam*	Basse
Zambie*	Basse
Zimbabwe	Basse
Zimbabwe	Haute

Données recueillies sur les sites web des parlements

Afghanistan	Basse
Bélarus	Basse
Bhoutan	Haute
Bolivie (Etat plurinational de)*	Basse
Bolivie (Etat plurinational de)*	Haute
Bosnie-Herzégovine	Basse
Cambodge	Haute
Chili	Haute
Etats-Unis d'Amérique	Basse
Etats-Unis d'Amérique	Haute
Ethiopie	Basse
Fédération de Russie	Basse
Gabon	Haute
Géorgie	Basse
Ghana	Basse
Guatemala	Basse
Haïti	Haute
Iles Salomon	Basse
Iran (République islamique d')	Basse
Iraq	Basse
Italie*	Basse
Kazakhstan	Haute
Micronésie (Etats fédérés de)	Basse
Ouzbékistan*	Basse
Ouzbékistan*	Haute
République arabe syrienne	Basse
République démocratique du Congo	Basse
République dominicaine	Basse
République-Unie de Tanzanie	Basse
Seychelles	Basse
Slovaquie	Basse
Timor-Leste	Basse

*Nouvelles données depuis la publication en 2016 du rapport de l'UIP *La représentation de jeunes dans les parlements nationaux*

**Informations complétées par des données du site web parlementaire

Entretiens

Parlementaires

Fatuma Ali, Kenya
Omar Altabtabaee, Koweït
Malik Alkassoum, Niger
Ruth Betsaida, Bolivie (Etat plurinational de)
Silvia Dinica, Roumanie
Nathaniel Erskine-Smith, Canada
Andrea García, Mexique
Sharren Haskel, Israël
Johannes Hasler, Liechtenstein
Caroline Janvier, France
Pavyuma Kalobo, Zambie
Yaumi Mpaweni, Malawi
Kanakano Otsuji, Japon
Joris Poschet, Belgique
Danielle Rowley, Royaume-Uni
Alona Shkrum, Ukraine
Moussa Timbine, Mali
Kilamba Van-Dúnem, Angola

Autres experts

Ibrahim Faruk, Nigéria
Marta González García de Paredes, Espagne

Participants à la consultation

Jana Belschner, Université de Bergen, Norvège
Zeina Hilal, UIP
Raphael Igbokwe, parlementaire, Nigéria
Devin Joshi, Singapore Management University, Singapour
Pavyuma Kalobo, parlementaire, Zambie
Ulrika Karlsson, parlementaire, Suède
Mona Lena Krook, Université Rutgers, Etats-Unis d'Amérique
Jonathan Lang, UIP
Elizabeth Matto, Université Rutgers, Etats-Unis d'Amérique
Irine Putri, parlementaire, Indonésie
Roberto Rodriguez, UIP
Daniel Stockemer, Université d'Ottawa, Canada
Jörg Tremmel, Université Eberhard Karls, Tübingen, Allemagne

Notes de fin

- 1 www.undp.org/content/dam/undp/library/Democratic%20Governance/Youth/Fast%20Facts%20-%20Youth%20&%20SDGs_2017-January_final.pdf
- 2 archive.ipu.org/conf-f/122/res-3.htm
- 3 <https://www.ipu.org/fr/about-us/members/groupe-geopolitiques>
- 4 Liste complète des Membres de l'UIP: <https://www.ipu.org/fr/luip-en-bref/membres>
- 5 <https://yiaga.org/nottooyoungtorun/>
- 6 www.nottooyoungtorun.org/about
- 7 Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA) (2016). *La promotion de la participation politique des jeunes au cycle électoral: points d'entrée des organes de gestion des élections*. Stockholm: International IDEA; Commission européenne/Programme des Nations Unies pour le développement (2017). *Youth Participation in Electoral Processes – Handbook for Electoral Management Bodies*. Bruxelles et New York: Commission européenne/Programme des Nations Unies pour le développement.
- 8 Juliana Uhuru Bidadanure (2014). *Treating Young People as Equals: Intergenerational Justice in Theory and Practice*, thèse de doctorat, Université de York; Aris Trantidis (2016). "Is Age a Case for Electoral Quotas? A Benchmark for Affirmative Action in Politics." *Representation* 52 (2-3): 149-161.
- 9 Jana Belschner (à paraître). "Stabilization by Inclusion? The Adoption of Youth Quotas after the Arab Uprisings." *Politics, Groups, and Identities*; Christian Pardo Reyes (2015). "A Democratic Revolution for Youth: The 'Youth Tithe' as a Doctrine." *Intergenerational Justice Review* 2: 63-64; Jörg Tremmel et al., éd. (2015). *Youth Quotas and Other Efficient Forms of Youth Participation in Ageing Societies*. New York: Springer.
- 10 Devin Joshi (2018). "Youth Representation in Parliaments: A Comparative Longitudinal Study." Document non publié; Daniel Stockemer et Aksel Sundström. À paraître. "Young Deputies in the European Parliament: A Starkly Under-represented Age Group." *Acta Politica*.
- 11 Marte Winsvold, Guro Ødegård et Johannes Bergh (2017). "Young Councillors – Influential Politicians or Youth Alibi?" *Representation* 53 (3-4): 297-311.
- 12 Daniel Stockemer et Aksel Sundström (à paraître). "Do Young Female Candidates Face Double Barriers or an Outgroup Advantage? The Case of the European Parliament." *European Journal of Political Research*.
- 13 www.ipu.org/strct-f/young-new.htm
- 14 archive.ipu.org/wmn-f/classif.htm
- 15 archive.ipu.org/wmn-f/world.htm
- 16 www.theguardian.com/world/2014/oct/25/the-new-generation-running-for-parliament-in-ukraine
- 17 www.un.org/africarenewal/magazine/may-2013/africa%E2%80%99s-youth-%E2%80%9Cticking-time-bomb%E2%80%9D-or-opportunity
- 18 afrobarometer.org/online-data-analysis/analyse-online
- 19 www.balcanicaucaso.org/eng/Areas/Montenegro/Montenegro-s-young-politicians-on-the-rise-180576
- 20 it.reuters.com/article/topNews/idLTAKBN19H1N2-OUSLT
- 21 www.vox.com/latest-news/2017/6/19/15820582/france-macron-parliament-election-math-genius-results
- 22 www.thelocal.fr/20170619/inside-frances-new-parliament-key-changes
- 23 www.watoday.com.au/national/western-australia/was-jordon-steelejohn-confirmed-as-australias-youngest-senator-20171110-gzixdm.html
- 24 qz.com/1050209/elections-in-kenya-2017-the-historic-election-of-young-candidates-female-senators-and-governors-in-kenyas-election

- 25 www.ipu.org/fr/ressources/publications/rapports/2016-07/rapport-parlementaire-mondial-2012-levolution-de-la-representation-parlementaire
- 26 archive.ipu.org/splz-e/abuja17/youthpart.pdf
- 27 Michael Bruter et Sarah Harrison (2009). *The Future of Our Democracies: Young Party Members in Europe*. New York : Palgrave.
- 28 Marte Winsvold, Guro Ødegård et Johannes Bergh (2017). "Young Councillors – Influential Politicians or Youth Alibi?" *Representation* 53 (3-4) : 297-311.
- 29 Voir www.nottooyoungtorun.org
- 30 Aris Trantidis (2016). "Is Age a Case for Electoral Quotas? A Benchmark for Affirmative Action in Politics." *Representation* 52 (2-3) : 149-161.
- 31 Ruth B. Mandel et Katherine E. Kleeman (2004). *Political Generation Next: America's Young Elected Leaders*. New Brunswick : Université Rutgers, Eagleton Institute of Politics.
- 32 Juliana Uhuru Bidadanure (2014). *Treating Young People as Equals: Intergenerational Justice in Theory and Practice*, thèse de doctorat, Université de York.
- 33 Voir archive.ipu.org/splz-e/abuja17/youthpart.pdf
- 34 Cette liste a été établie à partir de questionnaires parlementaires, d'articles universitaires, de reportages et d'entrevues avec de jeunes parlementaires.
- 35 Conversation avec Marta González García de Paredes.
- 36 Jana Belschner (à paraître). "Stabilization by Inclusion? The Adoption of Youth Quotas after the Arab Uprisings." *Politics, Groups, and Identities*;
- Raghhild L. Muriaas et Vibeke Wang (2012). "Executive Dominance and the Politics of Quota Representation in Uganda." *Journal of Modern African Studies* 50 (2) : 309-338.
- 37 Christian Pardo Reyes (2015). "A Democratic Revolution for Youth: The 'Youth Tithe' as a Doctrine." *Intergenerational Justice Review* 2 : 63-64.
- 38 Jana Belschner (2018). "Doubling Equality or Cutting It in Half? The Intersection of Youth and Gender Quotas in Tunisia." Article non publié.
- 39 Karen Celis et Silvia Erzeel (2017). "The complementarity advantage: Parties, representativeness and newcomers' access to power." *Parliamentary Affairs* 70 (1) : 43-61.
- 40 Marc Hooghe, Dietlind Stolle et Patrick Stouthuysen (2004). "Head start in politics: The recruitment function of youth organizations of political parties in Belgium (Flanders)." *Party Politics* 10 (2) : 193-212.
- 41 Ruth B. Mandel et Katherine E. Kleeman (2004). *Political Generation Next: America's Young Elected Leaders*. New Brunswick : Université Rutgers, Eagleton Institute of Politics.
- 42 Shauna L. Shames (2017). *Out of the running: Why millennials reject political careers and why it matters*. New York : New York University Press.
- 43 Jo Saglie, Guro Ødegård et Jacob Aars (2015). "Rekruttering av unge folkevalgte." *Tidsskrift for samfunnsforskning* 56 (3) : 259-288.
- 44 archive.ipu.org/pdf/publications/action-gender-f.pdf
- 45 archive.ipu.org/pdf/publications/gsp11-f.pdf



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.



+41 22 919 41 50



+41 22 919 41 60



postbox@ipu.org

Chemin du Pommier 5
CH - 1218 Le Grand-Saconnex
Genève
www.ipu.org